

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024 – 03

Séance du 30 avril à 18h00

**PRÉSENTS :** François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1<sup>er</sup> adjoint, Rolande LOIGEROT 2<sup>ème</sup> adjointe, Hervé CAZENOVE 3<sup>ème</sup> adjoint, Aline MOSSÉ 4<sup>ème</sup> adjointe, Carlos GREZES 5<sup>ème</sup> adjoint, Stéphanie PUIGBERT 6<sup>ème</sup> adjointe, Robert DUGNAC 7<sup>ème</sup> adjoint, Caroline ROCAS 8<sup>ème</sup> adjointe, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Uriel BASMAN à Hervé CAZENOVE, Esther GARCIA à Jean-Claude FAUCON, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Jean-Christophe BOUSQUET à Stéphane GRAU, Dominique NOËL à Patrick FRANCES, Rose-Marie QUINTANA à Catherine PEYTAVI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Stéphanie PUIGBERT

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Le quorum est atteint.

Je vous propose d'élire un président de séance, à savoir Monsieur Jean-Claude FAUCON.

**Monsieur Jean-Claude FAUCON est nommé président de séance à l'unanimité.**

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Stéphanie PUIGBERT Y-a-t 'il un autre candidat ?

**Madame Stéphanie PUIGBERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.**

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Hélène HOMS pour la partie finances, Monsieur Jean-René MAXANT pour la partie urbanisme, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission et Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique.

Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de la dernière séance. En préalable, avant de passer au vote dudit procès-verbal, il y avait deux questions restées sans réponse et auxquelles nous allons vous apporter lesdites réponses.

Une première question de Monsieur Patrick FRANCES concernant l'audit du cabinet spécialisé en ressources humaines concernant les employés municipaux, à savoir « **quel était son coût** ».

Nous avons retrouvé la consultation qui avait été faite sur trois entreprises avec un coût de 7 410 € HT avec deux autres qui étaient à 16 907 € et 26 916 €. C'est donc le moins disant qui a été retenu.

La deuxième question portait sur « **le coût de dépenses de l'électricité pour les parcs d'activités que doit prendre en charge la communauté de communes du Vallespir au titre de la compétence sur le plan économique** »

Le coût annuel est actuellement de l'ordre de 7 000 €. Une première phase de diagnostic a été réalisée depuis 2018 et fait apparaître un dû de 48 522 € au profit de la commune.

Bien évidemment, il conviendra de s'assurer auprès de nos juristes que la commune est bien en droit de recouvrer ces montants auprès de la CCV.

Il conviendra donc de remonter jusqu'au transfert de compétence à la CCV qui remonte à 2005 afin de disposer d'une vision précise de ce transfert de compétence, soit, à l'entrée de la commune à la CCV.

La même démarche doit être prise pour l'eau.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

On vous avait demandé les informations concernant le bilan touristique. Monsieur GREZES a annoncé qu'une réunion s'est tenue 03 avril. On peut donc supposer que vous avez déjà un compte rendu et un bilan à nous fournir. Est-ce que c'est le cas ?

#### **Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

Non, mais Madame HOFFMANN a la charge de cette délégation et va vous donner la réponse.

#### **Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Je n'ai pas encore le compte rendu car Madame LIENARD n'a pas eu le temps de le finaliser.

Il y a bien eu une commission tourisme/thermalisme et un conseiller de votre équipe, Monsieur BOUSQUET n'est pas venu.

Je vous fais parvenir le compte rendu au plus vite dès qu'il est finalisé.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur BOUSQUET était en déplacement professionnel. Il n'y a pas de suppléants pour cette commission ?

#### **Intervention de Madame Nadège HOFFMAN**

Je ne sais pas. Personne n'est venu à sa place

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Qui est le suppléant ?

#### **Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Je ne crois pas qu'il y ait des suppléants.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

L'ensemble de ces éléments vous sera communiqué. Madame LIENARD fournit un travail énorme de présentation et de finition de ses missions à venir, et notamment sur tout ce qui est observatoire de fonctionnement

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

Excusez-moi d'insister, mais c'est un bilan que l'on vous demandait et ce déjà à deux reprises. Ce ne sont pas des objectifs ni des perspectives, c'était le bilan 2023.

Je vous répète ce que je vous ai déjà dit, je pense qu'il y avait des services de travail qui pouvaient au moins nous présenter quelque chose. Et, je vous le répète aussi, vous travaillez avec une association qui s'appelle l'ASLOME, que l'on finance depuis cette année et qui doit disposer d'un certain nombre de données sur le plan locatif. Entre le 31 décembre et le 30 avril, plus une réunion le 03, cela fait un mois pour faire un compte rendu et janvier, février, mars, avril pour avoir un bilan, nous trouvons juste que c'est un petit peu long.

Je ne doute pas que nous l'aurons. Mais ce ne sont pas perspectives que nous vous demandons, mais bien un bilan.

#### **Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Au niveau des meublés, je me suis présentée à l'assemblée générale de l'ASLOME avec Madame LANNIAUX qui ne nous a pas forcément établi de chiffres exacts. Nous sommes en train de les prendre à l'office de tourisme, via les taxes de tourisme. Je vous donnerais tout ce qu'il faut.

Par contre, au niveau du ressenti des loueurs, il y a ceux qui sont bien classés et qui louent correctement et ceux qui sont moins bien classés et qui ont plus de mal à louer.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je rappelle aussi que c'est la compétence de la CCV

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

J'ai une question concernant les comités de quartier : « nous vous ferons des comptes rendus des différentes réunions »

Quand aurons-nous ces comptes rendus ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que ce sera vers la mi-juin, car il y a quand même neuf quartiers avec les réunions et j'en profite pour remercier les référents qui sont autour de la table.

Il y a eu beaucoup d'informations qui ont été communiquées, nous sommes en train de les analyser afin de pouvoir les traiter.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2024**

### **1 /2 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CAO)**

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous allons faire passer une urne afin de vous éviter les déplacements et une signature sur un registre vous sera demandée.

Avez-vous une liste de noms à présenter ?

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En tant que tête de liste du groupe « ensemble, continuons la dynamique », je serais candidat aux deux élections. D'ailleurs, j'étais membre honoraire depuis le début du mandat.

Etant donné que la règle de la représentativité s'impose à vous, vous êtes obligés de m'ouvrir et je prendrais le poste à la proportionnelle.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Et en tant que suppléant ?

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur Stéphane GRAU sera suppléant pour les deux commissions.

Donc, nous serons candidats en binôme sur les deux élections.

Je vous fais gagner du temps, moi aussi.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Nous sommes sur un scrutin à la proportionnelle.

Il y a deux listes en présence, à savoir une liste qui est complète de la majorité municipale, et une seconde liste incomplète présentée par l'opposition.

C'est cela ?

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Totalement. Je m'étonne de procéder au vote à bulletin secret sachant que de toute manière ma présence vous est obligatoire, donc il n'y a même pas de choix, vu que vous avez porté cinq candidats, le cinquième se retire automatiquement. Nous n'avons jamais fait de vote à bulletin secret.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Nous avons demandé à nos avocats qui nous ont confirmé que le vote doit être effectué à bulletin secret.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Au niveau du droit, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont deux commissions qui sont élues au suffrage à bulletin secret sur la règle de la proportionnelle au plus fort reste sur liste. Ce n'est pas comme les représentations dans les commissions municipales où effectivement, au regard du poids de chaque groupe politique réserver les places, et ce en fonction du résultat.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'en suis totalement conscient, mais cela veut dire que nous allons perdre un peu de temps, mais si c'est une obligation.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Visiblement, la première élection n'avait pas été faite sous cette forme. Dans le rapport il est rappelé la règle de droit pour l'élection de ces deux commissions.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Au risque de paraître « lourd », Monsieur le directeur général des services, sur la liste A il y a cinq membres de la commission d'appel d'offres. On vote liste entière et après on calcule la proportionnalité et cela retirera automatiquement le cinquième. Je voulais être sûr.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Ce qui n'est pas simple, c'est que nous soyons obligés de faire quatre scrutins. Un scrutin pour les titulaires et un pour les suppléants. Ensuite, on passe à la délégation de service public avec un scrutin pour les titulaires et un pour les suppléants.

J'ai même tenté de voir si on pouvait procéder au vote à main levée. Nos conseils nous ont indiqué qu'il fallait procéder à deux délibérations.

Vous aurez droit à quatre scrutins, j'en suis navré.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pouvez-vous me donner la référence de l'article, car je suis un peu surpris.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Ce sont principalement les articles 1411-5 et 1414-2 du code général des collectivités territoriales. En fait, le code ne renvoie pas à des dispositions spécifiques à la commission d'appel d'offres, mais directement à des dispositions spécifiques à la délégation de service public.

Ce sont les règles de désignation de la commission de service public qui explique les modalités de composition.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sincèrement, j'ai regardé. Je suis étonné car les règles de proportionnalité s'appliquent sur le résultat des élections et pas sur le résultat du vote. Je ne vois pas pourquoi il est imposé un vote dont le résultat n'a aucun impact. Vous voyez ce que je veux dire ? Intellectuellement je ne comprends pas.

### **Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Les résultats sont :

- 18 bulletins pour la liste A
- 10 bulletins pour la liste B
- 1 bulletin blanc

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Juste pour information s'il n'y a pas d'erreurs sur le calcul de la proportionnelle au plus fort reste, sur le scrutin de liste pour les membres titulaires de la commission d'appel d'offres, la liste A, a obtenu 18 voix, la liste B a obtenu 10 voix. Ce qui dans la première répartition donne

- 3 sièges de titulaires pour la liste A
- 1 siège de titulaire pour la liste B
- Ensuite réparti au plus fort reste suivant le coefficient, le 4<sup>ème</sup> siège irait à la liste A et le cinquième à la liste B

Ce qui ferait bien 3 et 2. Je le vérifie.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il y a une incohérence dans ce que vous dites. J'ai mis un candidat, mais je pouvais en mettre douze. Est-ce que je dois mettre une liste complète de cinq ?

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Théoriquement, c'est une liste complète que vous auriez mettre.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je précise que je ne savais pas que j'avais l'opportunité de mettre une liste complète. Vu que j'étais le seul membre de la CAO et de la commission DSP de droit par rapport au résultat des élections municipales, cela change tout le scrutin.

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Au niveau du scrutin, j'ai dit une bêtise, veuillez m'en excuser, au plus fort reste le dernier siège va à la liste A. Donc, il y a 4 sièges pour la liste A, 1 siège pour la liste B.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il faut falloir se cadrer. Au départ, vous avez dit « liste B, on va considérer que c'est vous étant donné que sur la liste B, il n'y a qu'un seul candidat ». Donc peut-être que la personne a mis la liste B sans mettre mon nom. Est-ce que vous considérez qu'il est blanc ?

### **Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Nous avons dépouillé et nous avons trouvé un papier blanc

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

La commission d'appel d'offres analyse des marchés publics et un vice de forme sur la manière dont elle a été constituée peut faire peser un risque juridique sur la manière dont vous prenez des décisions. Il vaut mieux que nous soyons dans les règles par rapport à ça.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On va passer au vote pour la délégation de service public dans un premier temps pour les membres titulaires et ensuite pour les membres suppléants.

La liste des membres titulaires de la délégation de service public est composée de Jean-Claude FAUCON, Aline MOSSÉ, Robert DUGNAC, Catherine PEYTAVI et Alain VIGNES.  
Merci de me dire si l'on met Patrick FRANCES ou Stéphane GRAU

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est la même composition, dans le même ordre.

**Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Puis-je donner les résultats ?

Liste A : 18

Liste B : 10

et 1 blanc

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Vous l'obtenez comment le chiffre 12,2, le plus fort reste ?

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM**

On soustrait du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir afin de comparer les voix restantes.

Je vérifie, vous avez raison cela peut changer et faire un deuxième siège.

On soustrait du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, c'est 5,8 qu'il faut soustraire.

Dans l'exemple, je n'ai pas les sièges obtenus.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Au plus fort reste, il ne reste plus qu'un siège à partager.

**Intervention de Madame Nadège HOFFMANN**

Je peux annoncer les résultats ?

Liste A : 18

Liste B : 10

Et 1 blanc

**Intervention de Monsieur François COMES**

Ce qui est rassurant, c'est qu'il y aura qu'un calcul

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous avez compris que j'ai déposé une liste complète.

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Pouvez-vous demander si le vote à bulletin secret sans isoloir est valable ?

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Cela vous a été proposé en entrée par Monsieur le Maire.

Je suis en train de regarder pour le cinquième siège. Le quatrième siège est pour vous

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Etant donné que vous trouvez 1.74, le quatrième est forcément pour nous.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Si la formule n'est pas bonne, on corrige.

La formule était erronée, vous avez deux sièges. Sur la première distribution, vous aviez un coefficient de 3.10, pour la liste A cela fait trois sièges, et vous aviez 1.72 qui vous faisait un premier siège. Il restait un dernier siège à distribuer. Au niveau du coefficient, cela vous donne le deuxième siège.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Comment on fait ? Etant donné que sur la liste, sur votre conseil, j'ai proposé qu'un nom de titulaire et qu'un nom de suppléant.

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)**

Monsieur FRANCES, il y a eu un appel à listes

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vous ai clairement demandé, Monsieur BENHAÏEM, « est-ce que je dois mettre une liste complète ou non ? », sachant que cela ne changerait rien. Si le résultat n'est pas celui que vous avez indiqué précédemment, soit on recommence les élections, soit on se met d'accord sur la composition.

La composition que vous allez prendre n'est pas conforme à ce que vous avez indiqué sur les articles du CGCT.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sur la liste B, il y a cinq noms à mettre.

Nous pouvons faire une interruption de séance

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On nous fait pour la première fois, et ce depuis que je suis élu, cette méthode de vote. Autant le faire correctement. Vous m'avez indiqué aucun besoin de mettre une liste complète, vous n'aurez qu'un siège ».

Je veux en toute connaissance de cause mettre une liste complète, si j'ai la garantie d'avoir au moins deux sièges. Cela me paraît normal.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On reste sur l'idée de mettre la liste entière, ce sera clair sur le plan de la légalité.

Voulez-vous faire une interruption de séance ?

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On repasse aux urnes sur la totalité ?

Je veux bien faire une interruption de séance, mais que proposez-vous ?

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)**

Effectivement, l'erreur porte sur la formule qui n'intègre pas le siège à attribuer pour le plus fort reste, à savoir le dernier siège qui était à attribuer, le cinquième.

Vous avez voté sur un scrutin de listes.

Vous vous mettez d'accord pour repasser et refaire l'ensemble des scrutins avec une liste entière, soit vous entérinez ces résultats-là et vous indiquez que la liste B est composée de « un tel, un tel, etc... ».

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui m'étonne, c'est qu'en terme de légalité, ce que vous proposez est complètement illégal.

J'ai moi-même autre chose à faire que de passer trois heures à voter des commissions. Si on s'embête à entrer dans la légalité sur une élection de commissions DSP et CAO, ce n'est pas pour faire une chose totalement illégale.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est bien pour cela que je vous propose une interruption de séance pendant cinq minutes.

Nous reprenons la séance.

Je valide que pour ces élections, nous ne passons pas dans l'isolement.

Je vais vous donner les listes pour la CAO, à savoir pour les titulaires :

- La liste A : Jean-Claude FAUCON, Aline MOSSÉ, Robert DUGNAC, Catherine PEYTAVI, Alain VIGNES
- La liste B : Patrick FRANCES, Alain GRANAT, Stéphane GRAU, Jean-Marc PACULL, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

J'en profite pour rappeler que les suppléants

- Pour la liste A : Patrick CORBIN, Carlos GREZES, Pierre VERCLYTTTE, Véronique NALLET-GANDOU, Hervé CAZENOVE

- Pour la liste B : Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Florent GALLIEZ, Jean-Christophe BOUSQUET, Claudine MARCEROU

Nous allons procéder au vote pour la commission d'appel d'offres. Si vous êtes d'accord, on considère que l'émargement a été validé.

Pour la délégation de service public, on reste sur la même configuration, à savoir 3 et 2

On reste sur les mêmes suppléants que la commission CAO

Je vous donne les noms des **membres de la CAO**, à savoir

- Pour les titulaires : Jean-Claude FAUCON, Aline MOSSÉ, Robert DUGNAC, Patrick FRANCES, Alain GRANAT
- Pour les suppléants : Patrick CORBIN, Carlos GREZES, Pierre VERCLYTTTE, Stéphane GRAU, Dominique NOËL

En ce qui concerne les **membres de la DSP** :

- Pour les titulaires : Jean-Claude FAUCON, Aline MOSSÉ, Robert DUGNAC, Patrick FRANCES, Alain GRANAT
- Pour les suppléants : Patrick CORBIN, Carlos GREZES, Pierre VERCLYTTTE, Stéphane GRAU, Dominique NOËL

### **3 – RENOUELEMENT DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMENAGEMENT TECH-ALBERES (SMIGATA)**

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Les délégués actuels sont Jean-Marc PACULL en tant que membre titulaire et Claude MARCELO en tant que membre suppléant

Nous vous proposons

- Robert DUGNAC en tant que membre titulaire
- Claude MARCELO en tant que membre suppléant

**Le conseil municipal DECIDE par 18 voix POUR et 11 ABSTENTIONS le renouvellement des délégués de la commune au SMIGATA**

### **4 – RENOUELEMENT DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LITTORAL SUD**

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Le délégué actuel est Jean-Marc PACULL. Nous vous proposons Jean-Claude FAUCON

**Le conseil municipal DECIDE par 18 voix POUR et 11 ABSTENTIONS le renouvellement des délégués de la commune au SCOT**

### **5 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE PAR ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU VALLESPIR**

#### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

En préambule, le syndicat a été fondé le 6 septembre 1941. Il comprenait les communes d'Arles sur Tech, Céret et Palalda. En 1965, il y a eu Amélie-les-Bains, en 1974 Reynès et Montbolo, en 1997 St Jean Pla de Corts, en 2018 Montferrer et Vivès.

En 2020, transfert de la compétence eau potable des communes d'Arles sur Tech, Amélie, Montbolo et Montferrer à la communauté de communes du Haut Vallespir (CCHV)

Les communes de Céret, Reynès, St Jean Pla de Corts et Vivès disposent du pouvoir délibérant.

La communauté de communes du Haut Vallespir par représentation -substitution des communes d'Amélie-les-Bains, Arles sur Tech, Montbolo et Montferrer

Le syndicat a pour objet d'assurer le service d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Dans le cadre de cette compétence, il a pour mission de :

- Capturer l'eau brute des différentes sources, protéger ces dernières, produire par des traitements spécifiques cette eau pour la rendre conforme aux exigences sanitaires, stocker pour garantir une disponibilité dans le temps et l'espace, distribuer cette eau potable aux abonnés de son périmètre.

De plus, le SIAEP du Vallespir a pour objectif afin de réaliser sa compétence

- d'entretenir les ouvrages en lien avec la compétence, d'entretenir le réseau, d'améliorer le rendement, d'animer et piloter le schéma directeur et les schémas de distribution, de gérer les fonds de solidarité, de contrôler la bonne exécution des différents contrats, conventions, marchés, etc..., d'améliorer les différents indicateurs réglementaires.

Le siège se trouve à la mairie d'Aries sur Tech.

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du syndicat à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le syndicat de la mise à disposition, par les membres, de leurs services.

Le syndicat est administré par un comité, organe délibérant composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes des membres visés à l'article 1 de ce document, placé sous la présidence de son président.

Chaque délégué est désigné pour 6 ans.

Chaque délégué possède 1 voix.

Le comité syndical est composé de

- 2 délégués de la commune de Céret,
- 2 délégués de la commune de Reynès,
- 2 délégués de la commune de St Jean Pla de Corts,
- 2 délégués de la commune de Vivès,
- 8 délégués de la CCHV

Le comité syndical assure notamment

- Le vote des budgets et des participations des adhérents, l'approbation du compte administratif, le choix des travaux et études à entreprendre, les décisions concernant l'adhésion et le retrait des membres, l'approbation du règlement intérieur et des modifications statutaires, le contrôle des exécutions des contrats et délégations.

Il décide également des délégations qu'il confie au bureau dans le respect de l'article L 5211-10 du CGCT.

Le bureau assure la gestion et l'administration du syndicat en fonction des délégations qu'il a reçu du comité.

Le président est l'organe exécutif du syndicat et à ce titre

- convoque aux séances du comité syndical et du bureau, dirige les débats et contrôle les votes, prépare le budget, prépare et exécute les délibérations du comité syndical, est chargé, sous le contrôle du comité syndical, de la gestion des biens du syndicat, ordonne les dépenses, exécute les recettes, accepte les dons et les legs, est seul chargé de l'administration mais peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau, peut, par délégation, être chargé du règlement de certaines affaires sauf celle mentionnée à l'article L 5211-10 du CGCT. Dans ce cas, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre d'une délégation au prochain comité syndical, représente le syndicat en justice.

Les vice-présidents remplacent, dans l'ordre de nomination, le président en cas d'absence ou empêchement.

Les modalités de fonctionnement du comité syndical sont précisées dans le règlement intérieur du 2 juin 2014.

Le syndicat mixte pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Les ressources non affectées perçues par le syndicat permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du syndicat.

Les recettes du budget du syndicat comprennent celles prévues à l'article L 5212-19 du CGCT, notamment

- la contribution des communes associées, le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat, les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu, les subventions de l'État, de la région, du département et des communes, les produits des dons et legs, le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés, le produit des emprunts.

La taxe syndicale est déterminée chaque année par le comité syndical.

Cette taxe provient des factures d'eau potable des abonnés au service dans le périmètre syndical.

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au syndicat. La comptabilité est tenue par les services du syndicat, sous l'autorité du président et sous contrôle du comité syndical.

Les modifications statutaires doivent faire l'objet des procédures prévues à cet effet par le CGCT.

La dissolution (ou le transfert de compétence) au profit d'une seule autre EPCI ou seul autre établissement public comprenant tout le périmètre du syndicat fera l'objet par ce dernier du transfert de l'intégralité de l'actif et du passif du SIAEP du Vallespir

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Peut-être ajouter dans l'intérêt du Boulou le raccordement en amont.

Cela fera partie de l'adhésion

#### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

C'est une autre partie.

J'ai donné les statuts, maintenant nous passons au transfert d'eau potable.

Un service d'eau potable public comporte traitement, transport, stock, distribution dont eau pour la consommation humaine. Ces conséquences sont facultatives pour les communes. Cette gestion est à libre administration des collectivités territoriales.

Elle peut exploiter en régie, passer par des marchés publics ou avec un tiers sous la forme d'une convention de service public.

Transfert obligatoire eau et assainissement aux communautés de communes, donc pour nous la CCV au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vu l'année 2023, où il a fallu descendre les pompes de 2 mètres avec un seul puits, il faut se mettre des gardes fous. C'est pourquoi l'adhésion au SIAEP dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Si le niveau devait à nouveau chuter, nous sommes toujours en alerte renforcée, l'alimentation serait « bouteilles et citernes ». C'est ce qu'il faut ne pas espérer.

Il nous faut l'interconnexion avec le Vallespir, via le franchissement de Vivès et autour des lacs de St Jean jusqu'au captage et usine du Boulou.

Le raccordement pour la sécurisation de la commune est possible par une seule canalisation

Le syndicat dispose de 2 millions 20 m<sup>3</sup> d'eau. Depuis trois ans, il en utilise 1 680 000 m<sup>3</sup>, donc il reste 340 000 m<sup>3</sup> disponibles.

Sachant que les besoins du Boulou sont de 450 000 m<sup>3</sup>, il est capable de s'auto-alimenter. Pour alimenter la totalité du Boulou, il manque 110 000 m<sup>3</sup> du SIAEP.

A savoir qu'en matière de compétences, Le Boulou sera représenté par deux élus avec une voix chacun qui prennent part dans toutes les décisions.

Concernant le financement des travaux entièrement pris en compte par le syndicat, vu le transfert de la partie eau, les finances sont saines. Le contrat induction eau potable du Boulou est rompu au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et l'avenant commence à cette date.

Forcément, il va y avoir une incidence et c'est le prix de l'eau. La commune du Boulou est une des moins chère du département. En 2023, le prix du m<sup>3</sup> était de 1.74 €. Au SIAEP en 2024, il est de 2.48 €. En 2024, Vall 'Aigua a une taxe d'alimentation de 1.25 € et Le Boulou était à 1.37 € par an.

Le lissage du prix de l'eau, à savoir les 0.74 € qui représentent la différence de prix, en partant sur une base de dix ans, il faudra augmenter de 0.05 € pendant neuf ans et la première année sera à 0.13 €.

Avez-vous des questions ?

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nous avons énormément de questions. J'étais extrêmement surpris de votre proposition.

Je vais commencer par les questions générales et financières et Monsieur PACULL vous posera les questions techniques.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour les questions techniques, je vous propose de voir directement avec le syndicat.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, Monsieur le Maire, c'est vous qui décidez de transférer la compétence et vous devez être en mesure de répondre. Si certaines questions vous dépassent, je l'entends. Mais quand on prend cette délibération fondamentale car on transfère une compétence sur laquelle on avait la main depuis « que Le Boulou est Boulou » et sur laquelle vous avez déterminé des schémas directeurs récemment il y a moins de deux ans avec des plans de travaux, etc... Cela veut dire que nous n'aurons plus la main sur tout cela.

D'abord, je vais essayer de comprendre pourquoi cette urgence de transférer. Et après, on va essayer de voir les conditions du transfert.

Pour avoir lu plusieurs fois la délibération, elle n'est pas claire. Sur la dernière page, il y a des questions qui sont posées, à savoir « est-ce que l'on traite deux emprunts ? Est-ce que l'on réserve une somme annuelle ? ». Je ne sais pas ce que c'est.

Cette délibération n'est pas du tout conforme à un document de cette importance.

Si j'ai bien compris, l'objectif de ce transfert est la sécurisation de la ressource, excellente idée. Nous sommes tous conscients du faible niveau du puits. Renforcer avec un flux nouveau, c'est une bonne chose.

Par contre, ce que je n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi nous n'avons pas fait une maîtrise d'œuvre partagée pour le raccordement pour cette ressource supplémentaire pour sécuriser la nôtre, qui ne nous obligeait pas du tout à transférer la compétence globale.

On aurait pu faire un paiement commun avec le SIAEP sur une opération donnée et ne pas transférer quoique ce soit.

#### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Tout à fait. Seulement le fait d'acheter l'eau au SIAEP aurait coûté beaucoup plus cher.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je ne suis pas d'accord avec vous et je vais vous dire pourquoi.

Les ressources sur la commune du Boulou permettent pour l'instant de donner de l'eau à tous les habitants de la commune et cela fait des dizaines d'années que c'est comme ça.

Cela veut dire que nous avons une capacité, et vous le mentionnez dans la délibération, de stockage et de production qui, sauf sécheresse avérée on en manquerait, et à ce moment-là utiliser cette eau supplémentaire.

Donc, nous ne sommes pas obligés d'avoir un flux continu d'eau qui vient du Haut Vallespir pour alimenter Le Boulou.

Monsieur DUGNAC, est-ce qu'il n'était pas mieux que l'on garde un prix de l'eau potable à 1.74 € le m<sup>3</sup>, et s'il faut payer au prix de 2.48 €, peu importe le volume, mais qui aurait été un volume complémentaire à notre propre production, et cela aurait coûté beaucoup moins cher aux Boulounecqs.

Vous le comprenez ?

### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Vous comprenez aussi que le raccordement depuis Vivès jusqu'à l'usine de production a un coût. Celui-là nous courtera zéro.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, vous êtes en train de nous dire que pour économiser des travaux qui sont estimés à 700 000 € sur un budget où l'on a zéro emprunt, où on dégage une marge excédentaire de 70 000 € par an, on adhère au syndicat et on se prive d'une compétence, et en plus on va devoir laisser le prix de l'eau à la hausse de 42.5 %. Ce n'est pas vrai ?

### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Il faut adhérer impérativement à la communauté de communes.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La raison obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est que la communauté de communes envisage une absorption de la compétence avec les deux communautés de communes afin d'avoir quelque chose de solide. Pour moi, ce n'est pas une raison. La communauté de communes a déjà acté que dans un futur très proche, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026, il y aura ce transfert de compétence. Oui ou non ?

C'est vrai que l'année 2026, c'est la date butoir pour le regroupement des communes sur le syndicat pour le transfert de compétence qui était défini bien avant et qui a été repropulsé pour 2026.

Comme vous l'avez dit, c'est la sécurisation en eau que l'on se donne également car l'année dernière on était quand même très limite en matière de disponibilité et que le niveau de la nappe sous le Tech était particulièrement bas.

Compte tenu des évolutions, on aura un tube qui pourra fonctionner dans les deux sens. Si nous avons un souci du côté de St Jean, on pourrait renvoyer de l'eau en sécurisation.

Le Maire d'Aries sur Tech est venu nous voir en début d'année pour retravailler. Cela montre aussi les difficultés administratives que l'on rencontre. Cela passera par la Préfecture et cela sera fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Et le lissage qui a été proposé se fera sur les dix années qui viennent.

### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Le secours de St Jean Pla de Corts ne sera pas possible si facilement. Autant cela vient gravitaire dans le sens du ST Jean/ Le Boulou, mais dans le sens du Boulou/St Jean, il va falloir pousser pour faire remonter l'eau via une station de pompage.

Pour se remettre dans le contexte, c'était pour indiquer que le nouveau tuyau projeté pouvait servir de secours dans un sens comme dans l'autre, St Jean/Le Boulou et Le Boulou/St Jean.

Autant ça va être en gravitaire dans le sens St Jean/Le Boulou, mais dans le sens Le Boulou/St Jean il faudra une station de pompage qui sera onéreuse.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela est le travail technique du syndicat qui le mettra en œuvre.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais essayer de résumer les deux éléments.

Sachant que l'on doit raccorder un réseau inexistant et que vous estimez les travaux à 700 000 €, ce n'est rien du tout pour une deuxième ressource.

Je vous cite un exemple, quand on a négocié la délégation de service public avec Veolia, on avait demandé une étude sur une deuxième ressource. Vous vous rappelez le montant estimé sur un puits ? C'était un million.

Donc, cela veut dire que 700 000 € à aujourd'hui, alors qu'il y a six ans, c'était un million.

Cela veut dire que 700 000 €, ce n'est pas un gros investissement, je tiens à le préciser.

Je tiens à préciser que la commune a la capacité d'assumer un investissement de 700 000 €.

On ne transfère pas la totalité d'une compétence parce que l'on a 700 000 € à sortir en investissement, Monsieur le Maire.

Pour moi, ce n'est pas audible.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que ce n'est pas que pour les 700 000 €. L'adhésion au SIAEP à un an près, il fallait le faire.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Le SIAEP ce n'est pas l'intégralité des deux communautés de communes. Qui vous dit que la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, cela risque d'être repoussé d'après ce que j'ai pu lire, ne partira pas sur un autre système avec peut-être une régie directe ?

On ne peut pas présupposer de ce que va être l'avenir.

Mais faire payer 700 000 € de travaux au SIAEP pour derrière faire payer les administrés boulounecqs, car c'est nous qui allons devoir payer.

Le lissage se fait sur le prix actuel de l'eau, à savoir 2.48 € du m<sup>3</sup>. Il va augmenter ce prix de l'eau. On va partir de 1.74 € et on va lisser et ce ne sera pas 0.05 €.

Je vais prendre l'exemple des ordures ménagères quand on est entré à la communauté de communes en 2006. Il y a eu un lissage et je peux vous dire que l'on a continué à lisser.

Si vous me dites, et ce n'est pas l'impression que j'ai au regard de vos arguments, que c'est un prêt imposé, que l'on est obligé de passer par le SIAEP pour monter une structure intercommunale.

Pourquoi on fait payer aux boulounecqs ces 700 000 € que l'on pourrait assumer ?

### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

En 2026, il faut adhérer à la communauté de communes qui fait partie du SIAEP

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, ce n'est pas la communauté de communes, c'est chaque village qui adhère. Je voudrais que l'on arrête de faire comme les autres sans avoir les mêmes problématiques.

On a une particularité sur Le Boulou, vous savez tous laquelle ? C'est que nous avons notre propre ressource.

Nous sommes la seule commune à avoir notre ressource, alors que les autres ont une ressource commune.

C'est là que je ne suis pas d'accord.

Si vous lisez bien la délibération, il est question d'une ressource complémentaire. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire le raccordement, je vous dis que je ne comprends pas que l'on fasse un transfert global.

Pour moi, les arguments que vous avancez ne sont pas suffisants.

Sincèrement, quand on regarde la délibération, on a l'impression que rien n'est prêt.

### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Aujourd'hui, effectivement on est auto suffisant.

Mais, doit-on attendre d'être ravitaillé par les citernes et après par les bouteilles d'eau ? Ou est-ce que l'on prend un peu les devants ? Il faut savoir ce que l'on veut.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On ne va pas trop rentrer dans des clichés.

Nous avons une ressource qui est largement suffisante même quand le niveau du puits est au plus bas, et je suis conscient que c'est le cas. On a quand même un niveau de réservoir qui est conséquent par rapport à d'autres communes. On stocke de l'eau et cela veut dire que l'on a cette capacité.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est quel délai avez-vous acté pour ce raccordement ? Il va être fait quand, le mois prochain ?

### **Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Je suppose qu'il va démarrer en 2025 et le syndicat le prévoit.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous répondez exactement à ce que j'aurais dit. Nous n'avons pas besoin de se précipiter.

Est-ce qu'une maîtrise d'œuvre partagée pour nous n'aurait pas été la solution d'attente avant de tout caler.

Il y a quand même le prix de Céret qui est à 2.24 €. Cela veut dire que nous sommes vraiment en-dessous de tous les autres et que le lissage va être, pour nous, douloureux en matière de factures.  
Donc, il faut que ce soit la dernière situation à envisager.

**Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Encore une fois, je reviens sur le problème et Monsieur PACULL est bien placé pour le savoir que l'on était en limite. Il a fallu que l'on descende de deux mètres.  
On ne va pas attendre l'accident pour réagir.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur DUGNAC, ce que je dis c'est que le raccordement n'est pas à faire, il faut le faire. Je dis que nous sommes en capacité de le porter dans un premier temps et de ne pas le faire supporter aux bouloinecs.  
Sous prétexte que le financement va se faire par le SIAEP qui fera un emprunt et qui, contrairement à ce que vous dites, sera porté par la commune. Ils vont se servir sur les 70 000 € d'excédents d'exploitation que l'on a tous les ans pour rembourser l'emprunt. Donc, c'est nous qui allons le payer.

**Intervention de Monsieur Robert DUGNAC**

Je ne dis pas le contraire.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Comprenez ce que je veux dire. On va payer l'emprunt via l'exploitation et en plus on va faire payer un prix de l'eau aux bouloinecs important uniquement pour payer cette ressource.  
Vous ne voyez pas l'incohérence ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que l'adhésion est une nécessité car c'est la mise en sécurité de nos ressources.  
L'année dernière, on avait un niveau qui était très bas.  
En lisant comme cela a été évoqué, on a quelque chose qui va s'harmoniser sur l'ensemble du territoire dans un cadre de lissage et de mise en sécurité de nos ressources.  
Je vais rester là-dessus et nous allons passer au vote.

**Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Quel est le coût estimé de la rupture des contrats avec Véolia ? Est-ce que cela veut dire que l'on va rompre les contrats actuels ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a une simulation à faire après la validation avec le syndicat.  
Nous allons passer au vote.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, nous n'allons pas passer au vote. Vous vous rendez compte de l'importance de la délibération ?  
Vous êtes conscient de ce que vous faites ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Oui.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous êtes sérieux ? Vous allez faire payer à tous les bouloinecs avec ces arguments-là ? La ressource, on vous dit que l'on est d'accord pour le paiement.  
Je vous propose une « option bis » de maîtrise d'œuvre partagée.  
Ecoutez ce que l'on vous dit, nous sommes tous dans la même barque.  
Nos questions vous embêtent et vous ne savez pas y répondre, au bout d'un moment il faudra y répondre.  
Je ne voterais pas une délibération présentée comme ça, je vous le dis clairement.

La question de Monsieur GRANAT est pertinente pour la DSP et l'équilibre de la délégation de service public du contrat d'affermage avec Véolia. C'est un préalable obligatoire et vous auriez dû nous présenter les conséquences dès aujourd'hui sur le transfert.

Vous faites courir des risques à la commune du Boulou par légèreté et on ne sait même pas combien cela va nous coûter.

Je trouve cela très grave.

Un contrat d'affermage est sur une longue durée et cela veut dire qu'il y a un lissage du prix. Là on va passer de 1.74 € à 2.48 € avec des explications de ce type.

Sachant que lorsque l'on arrivera en 2026, tout repartira à zéro. Cela veut dire que le premier lissage, le plus élevé, c'est celui que l'on aura dès 2025 et on va le « prendre dans la tête »

L'augmentation globale est de 42% sur un prix déterminé du SIAEP qui à aujourd'hui est à 2.48 €. Demain il sera peut-être à 2.60 €.

Vous êtes conscients que vous ne maîtrisez rien

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cette capacité d'adhésion que nous sommes en train de voter ce soir permettra de discuter avec le syndicat. Et on pourra retravailler sur les dispositions générales.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous ne regarderez rien du tout, ce sera déjà fait. C'est une délibération de transfert que vous nous passez. Ce n'est pas « on va regarder et on verra après »

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Par rapport au fait que l'on adhère ou pas au SIAEP. Nous sommes la commune qui a le prix de l'eau le plus faible. Est-ce qu'il n'y aurait pas pu avoir une négociation en amont avant de nous faire voter ce transfert ?

Est-ce que le prix de l'eau a été abordé en commission eau ?

Je trouve la méthode un peu « difficile à avaler ».

Pour vous c'est facile, vous nous dites « on va passer la compétence et on verra après »

Cette augmentation de l'eau va avoir beaucoup d'effets sur nos concitoyens et aussi pour la commune, quid de la rupture de la DSP avec Véolia.

Je rejoins un petit peu tout ce qui a été dit.

Pourquoi on devrait supporter une augmentation de 42% alors que l'on intègre avec notre propre ressource en eau le SIAEP ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de négociations en amont avant de nous présenter cette délibération qui est complètement imbuvable ?

Dans cette délibération, on nous traite des questions :

- est-ce que l'on traite deux emprunts, un pour le syndicat, un pour Le Boulou selon les capacités des recettes ?
- est-ce qu'on réserve une somme annuelle, et on fait un seul emprunt pour tous les travaux du Boulou compris ?
- est-ce qu'on fait un emprunt pour le territoire syndical et les projets du Boulou ne sont engagés que sur les fonds propres des abonnés du Boulou ?
- est-ce que seulement l'épargne du Boulou participe aux projets voulus par Le Boulou, et tous les autres sont traités de façon lissée qu'ils soient au Boulou ou pas ?

Qui a posé ces questions ? Quelles sont les réponses ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce sont des questions qui sont en discussion

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Si vous êtes en discussion sur un transfert de compétence aussi important, on ne valide pas et on sursoie afin que vous nous présentiez une délibération qui est beaucoup plus cohérente, et qui surtout prend en compte toutes les questions qui se posent.

La délibération est incompréhensible avec énormément de questions auxquelles vous êtes incapable de répondre. Je ne comprends absolument pas la méthode. On passe un transfert et vous nous dites « on va étudier plus tard l'ensemble des questions », ce n'est pas normal.

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

J'avais une question concernant les statuts.

Au niveau de l'article 13, on parle de contributions des communes. Qu'est-il caché « dessous ce caillou » ?

Cela veut dire qu'en plus de ce que payent les abonnés, nous devons payer quelque chose ?

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Juste pour indiquer que ce sont des statuts type d'un syndicat mixte, qui dans les ressources, indiquent les différentes ressources dont il peut bénéficier

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

J'ai bien compris. On nous propose d'adhérer à un syndicat.

On va se rémunérer avec le produit des taxes, etc..., que la commune peut être amenée à contribuer au budget du syndicat. C'est ce que cela veut dire, en plus de l'augmentation de l'eau, etc...

Vous aurez peut-être la réponse au prochain conseil municipal

Je reviens sur la délibération. Il y avait un autre moyen de faire le maillage avec une délimitation par une vanne et un compteur. Quand on a besoin de ce secours, on ouvre la vanne et on paye ce que l'on consomme.

Cela pouvait être fait comme cela.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que c'est totalement ce qui est prévu.

Au début de l'année, quand j'ai rencontré le Maire d'Arles, on avait parlé de cette canalisation de secours avec un système de vanne.

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Apparemment, il y a un problème entre ce qui est écrit et ce qui est annoncé.

**Intervention de Monsieur François COMES**

De toute façon, c'est d'abord l'adhésion et ensuite on discutera des détails

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Directeur général des services, vous êtes la veille juridique de la Mairie.

Pouvez-vous expliquer de façon neutre que l'adhésion vaut transfert, dans ce cas-là ?

Il faut quand même savoir et expliquer ce que nous sommes en train de voter.

Si « on crie au loup » pour rien, vous me le dites et je ferais un mea culpa. Pour moi, il y a transfert.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Juridiquement, la délibération évoque bien un transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cela avait été évoqué au cours de la commission eau.

Il y avait deux manières de sécuriser la ressource.

La première avec une convention avec financement de la partie qui était sur le territoire du Boulou, et le syndicat amenait jusqu'en limite. Il y avait peut-être une contribution, une convention et je n'ai plus les chiffres en tête.

Deuxième approche, c'était effectivement par anticipation de mesurer d'un point de vue technique tout ce qui a été évoqué, y compris même les interrogations pour les modes de gouvernance et de financement, afin d'essayer de prendre en compte tous les paramètres.

Enfin l'option était de prendre un transfert de compétence par adhésion au syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec sur les contrats en cours qui courent jusqu'au 31 décembre 2026, le choix entre un avenant une fois la vision faite pour repartir sur un contrat avec la société Vall 'Aigua, soit laisser continuer jusqu'à ce que les contrats arrivent à terme.

Le choix politique qui a été fait en le disant de manière très neutre, c'est effectivement au titre de la sécurisation de la ressource et au titre d'une réflexion politique de solidarité de l'amont à l'aval et de l'ensemble de la vallée de partir sur une adhésion.

C'est comme cela que cette délibération s'est construite.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela confirme les éléments que nous avons évoqués avec les deux options possibles.

Une qui est un transfert total sans aucune maîtrise de la suite et de tout le reste. Je vous rappelle que l'on a fait des schémas directeurs sur lesquels on a des priorités 1, la rue neuve. J'ai vu qu'en 2023 on n'avait rien fait, et en 2024 on ne fera rien.

Si on transfère, cela veut dire que l'on devra demander aux autres adhérents, selon leurs capacités d'investissement ce que l'on doit faire. Et dire que l'on se prive de tout cela, c'est pour moi essentiel.

Le deuxième élément, j'estime que votre choix politique n'est pas du tout un choix. Vous pensez que l'on adhérerait et qu'après on regardait la suite, ce qui n'est pas du tout le cas. Cela a été confirmé par Monsieur BENHAIEM.

Le choix que l'on fait ce soir est irrévocable, il faut en avoir conscience. Et ce choix est de faire porter des travaux dont la collectivité est en capacité d'assumer le financement à l'ensemble des boulo-nencqs et que l'on va payer deux fois.

Je suis désolé mais c'est une décision qui est absurde en l'état et pour moi c'est un non-sens.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de surseoir au vote de ce transfert. Quand on aura un complément d'informations et que l'on sera tous d'accord, on prendra en charge ce transfert tel qu'il doit être pris en charge avec toutes les conséquences qu'il a pour notre contrat actuel, pour la suite du Boulou, pour le montant de nos travaux, etc...

Si vous le refusez, mon équipe et moi ne voterons pas. On ne votera même pas la délibération, vous en ferez ce que vous voulez.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Pour résumer autrement, ce que l'on nous demande ce n'est même pas de signer un chèque en blanc, mais de donner un carnet de chèques en blanc.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a sans doute des dispositions qu'il faut compléter, j'en ai bien conscience aussi.

On va repousser au prochain conseil municipal de juin, afin d'avoir des éléments complémentaires que nous n'avons pas eues ce soir, notamment avec l'arrêt du contrat Véolia.

En 2026, on doit adhérer mutuellement sur la communauté de communes et ce transfert de compétence est encore en cours.

La fin de délégation de Véolia c'est courant 2026.

Il faut que l'on adhère avec quelque chose qui soit complémentaire et dans le bon sens des choses.

Quand j'entends Monsieur PACULL, j'ai l'impression que l'on fait tout et n'importe quoi.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous n'avez pas les éléments probants qui justifient un transfert

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je viens de dire justement que l'on va reprendre cette délibération pour la fin juin avec les compléments d'informations qui sont à apporter.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Je pourrais amener des précisions sur votre délibération qui est mal rédigée ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Non, on arrête là-dessous et on retire la délibération

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

C'est ce que l'on appelle le dialogue démocratique ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On en reparlera en commission

### Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les gens n'entendent pas tout en commission

### Intervention de Monsieur François COMES

On entendra en commission avec le côté finances et le côté délégation.

Le conseil municipal **DECIDE DE SURSEoir** à cette délibération relative au transfert de la compétence eau potable par adhésion au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Vallespir

## **6 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR D'INTERVENTION PRIORITAIRE (SIP) DES ASPRES**

### Intervention de Monsieur François COMES

Depuis sa création, le SIP des Aspres a progressé et s'est affirmé comme un interlocuteur privilégié des instances départementales, régionales et européennes.

Il apparaît aujourd'hui, que compte tenu de l'évolution du SIP des Aspres que le territoire de solidarité ainsi créé intéresse également d'autres communes rurales, voisines de ce périmètre.

Dans le prolongement de cette dynamique, les communes de Trouillas, Banyuls dels Aspres et Tresserre souhaitent adhérer au SIP des Aspres.

L'adhésion de ces communes va permettre de renforcer la cohésion du territoire et de développer les actions de prévention.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil **DECIDE à l'UNANIMITE** l'adhésion des communes de Trouillas, Banyuls dels Aspres et de Tresserre au SIP des Aspres

## **7 – ARRET DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

### Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Nous allons vous présenter l'arrêt du compte de gestion de la commune du budget principal pour l'exercice 2023

### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si cela vous convient, on va aborder tous les comptes de gestion, à savoir les points 7, 9, 11, 13 et 15.

Nous avons pu constater que le compte de gestion dressé par le trésorier principal a effectivement enregistré toutes les opérations de l'exercice 2023 en dépenses et en recettes sur les deux sections budgétaires.

Suite au rapprochement effectué par nos services entre le compte de gestion et le compte administratif, il en ressort à la fois une identité de valeur entre les écritures comptables et une stricte concordance avec le résultat de clôture pour restes à réaliser.

Par ailleurs, aucune observation n'a été faite sur les budgets annexes et il vous est donc proposé d'arrêter les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, du service des pompes funèbres et du lotissement La Rasclose.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la transmission de l'arrêt des comptes de gestion de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, du service des pompes funèbres et du lotissement La Rasclose

## **8 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

### Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il convient de souligner le caractère exceptionnel et transitoire de ce compte administratif à plus d'un titre, puisqu'il s'inscrit, après un audit financier au printemps dernier qui a permis de fixer une nouvelle trajectoire financière, dans une volonté de mieux maîtriser les dépenses de gestion de la commune, et dans un contexte de restrictions en matière de consommation d'eau, de non ouverture de la piscine municipale, d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, et d'un effort budgétaire pour couvrir un reliquat de dépenses reportées depuis plusieurs exercices antérieurs.

Le compte administratif de la commune a été exécuté en fonctionnement à hauteur de 7 409 M€, en recettes et 7 147 M€ en dépenses, soit un résultat de l'exercice de 262 292 € auquel s'ajoute un excédent de fonctionnement reporté de l'ordre de 92 448 €, ce qui aboutit à un résultat de clôture de l'ordre de 354 740 €

Pour les dépenses, il est à noter qu'elles incluent le rattrapage des glissements qui s'opère depuis 2018, et en augmentation au fil des ans. En 2023, nous avons pu prendre en compte environ 250 000 €. Le glissement de 2023 sur 2024 ne sera plus que de l'ordre de 36 000 €, et cela correspond à une facture EDF de 34 500 € et environ 1 500 € de petites factures (contrôles techniques, cartouches d'encre, etc...).

Par ailleurs, je tiens à remercier tout le personnel auquel nous avons demandé beaucoup d'efforts et d'attention sur les budgets et qui ont grandement contribué à ce rétablissement. Nous ne devons pas relâcher les efforts.

Quelques détails avant de passer à des graphiques.

Le chapitre 011 « les charges à caractère général » à 1 894 000 €, soit un taux de réalisation de 98%

Le chapitre 012 « les charges de personnel » à 3 870 000 €, il se rapproche des 100%

Le chapitre 014 « atténuation de produits » à 126 000 €, taux de réalisation 100%

Le chapitre 065 : 742 500 € qui se rapproche aussi des 100%

Les charges financières : 58 018 €, toujours à 100%

Les charges exceptionnelles : 124 146 €, taux de réalisation 98%

Les opérations d'ordre : 340 464 €

Pour les recettes :

Le chapitre 013 « atténuation de charges » à 117 450 € avec un taux de réalisation de 112%

Le chapitre 070 « produits de services » à 277 615 € avec un taux de réalisation de 125%

Le chapitre 073 « impôts et taxes » à 5 813 876 € avec un taux de réalisation de 101%

Le chapitre 074 « dotations et participation » : 628 882 €, avec une baisse due à l'État qui se désengage de plus en plus, avec un taux de réalisation de 86%

Le chapitre 075 « autres produits de gestion courante » : 112 051 € avec un taux de réalisation de 101%

Le chapitre 077 « produits exceptionnels » à 216 150 € avec un taux de réalisation de 200%

Les opérations d'ordre 42 et 43 : 87 996 €

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais essayer de suivre le déroulé et de poser les questions au fur et à mesure.

En matière de dépenses, je ne vais pas faire du ligne à ligne et entrer dans le détail des moindres dépenses et recettes, vous le savez ce n'est pas mon genre. J'ai relevé trois points sur lesquels j'avais des interrogations, notamment l'article 60.611 sur lequel on a une baisse de 11 720 €

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Monsieur FRANCES, on vote au chapitre

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Oui, mais il faut répondre aux questions, sinon cela ne sert à rien de nous réunir en conseil municipal.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je vais bien sûr vous répondre. On vote au chapitre avec des plus et des moins et cela s'équilibre.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il y a des dépenses qui sont révélatrices. Pour l'article 06.112 « énergie et électricité », c'est pareil. J'ai des questions sur ces chapitres-là.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Pour ces chapitres, c'est le glissement des années antérieures.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas ma question.

Est-ce qu'il y a moyen de chiffrer, notamment sur cet article 06.112 « énergie et électricité » suite au changement que l'on a effectué sur l'éclairage public, l'économie réalisée ?

Je sais que le chapitre augmente, il passe de 330 000 € en 2022 à 389 249 €. Je sais que le prix de l'électricité a augmenté. Mais j'aimerais savoir comment on a économisé au regard du sacrifice qui a été fait par les boulounecqs, et l'impact financier qu'il y a eu.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Cela existe dans le document des services techniques.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'en suis ravi.

De même, sur cette rubrique il y a aussi la consommation de gaz. J'aimerais savoir combien on a économisé avec la non-ouverture de la piscine municipale.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Un peu de moins de 30 000 € sur l'éclairage public.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

A partir de quand a-t-on coupé ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

A partir de mars.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela veut dire que sur quasiment 9/10 mois, on a économisé 30 000 € en éteignant la lumière ? Alors qu'à l'époque, c'était en continu.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Nous sommes en année pleine entre ce que l'on a payé en 2022 et ce que l'on a payé en 2023.

On est autour de 26 700 € d'économies.

Sur les KW, c'est 259 655 en 2023 et 536 871 en 2022

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui est intéressant, c'est l'effort que l'on demande à la population. Je suis désolé, moi le premier, quand je rentre ce n'est pas forcément sécurisant.

Je veux mettre en avant que l'on va investir énormément dans l'éclairage public, et j'aimerais que l'on commence à avoir une réflexion sur un changement de position à ce niveau-là.

Ça parle de 30 000 €, vous allez voir que dans d'autres lignes budgétaires, on les perd allégrement.

Donc, je vous alerte. Je ne savais pas le montant de l'économie

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Cela nous a permis le rattrapage.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

30 000 €, ce n'est même pas quinze jours de factures d'électricité pour la commune. Ce n'est pas audible.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a quand même un effort qui a été porté et l'économie qui a été amenée.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Et qui a apporté autre chose que de l'économie.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Quoi d'autre ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Au niveau de l'écologie, avec d'autres choses, mais c'est un choix.  
Pour l'instant, les LED ne sont pas encore partout.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'ai vu qu'en 2023, il y avait 0 sur 200 000. Je confirme qu'il n'est pas partout. On en parlera après, c'est de l'investissement.

Une ligne budgétaire « fêtes et cérémonies », je ne m'attendais pas à la voir augmenter. On passe de 121 000 € en 2022 à 194 000 € en 2023.

En toute honnêteté, cela n'engage que moi, j'ai l'impression qu'il y a eu encore moins d'animations en 2023 qu'en 2022. Je ne m'explique pas comment on a pu développer de 60% cette ligne budgétaire.

J'aurais aimé avoir quelques explications à ce niveau-là.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je pense que les animations ont eu lieu, on a fait pas mal de choses et dedans il y a le rattrapage 2022.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Le rattrapage, il vaut sur toutes les lignes ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Non, il ne vaut pas sur toutes les lignes, mais dans cette ligne il y a le rattrapage.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

L'an dernier, vous aviez 184 000 € prévus au budget, vous avez dépensé 121 000 €. Il n'y avait rien à rattraper.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

En 2019, le budget était de 210 000 €

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pourquoi 2019 ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Pour vous montrer que cela a baissé.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Mais le problème n'est pas que cela est baissé.

Quand le volume, la qualité des animations sont supérieures, cela justifie de payer plus cher.

J'ai l'impression que vous n'arrivez pas à me comprendre ou c'est moi qui ne suis pas clair.

Je ne vous parle pas du montant.

Je vous demande de m'expliquer l'augmentation de 60% cette ligne budgétaire entre 2022 et 2023

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

C'est parce que nous y avons intégré le budget de la culture

**Intervention de Monsieur Carlos GREZES**

Oui, le budget de la culture a été intégrée dans le budget « fêtes et cérémonies »

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela veut dire que l'on a zéro visibilité sur cette ligne budgétaire là. Je vais considérer que la culture du Boulou pèse la différence, c'est-à-dire 70 000 €.

Pourquoi avez-vous fait cela ?

La seule explication que vous nous donnez, c'est « on a intégré les manifestations culturelles ». J'en déduis que les manifestations culturelles pèse entre « 60 et 70 000 € »

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

C'était réparti sur plusieurs...

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas vrai, « fêtes et cérémonies » c'est « fêtes et cérémonies ». Les lignes budgétaires n'ont pas changé. Monsieur le Directeur général des services, si vous le permettez, je vous fais la demande d'avoir les dépenses engagées, liquidées au titre de l'article. Vous pouvez me l'envoyer par mail, ce serait très bien, et je le diffuserais à mes collistiers mais cela restera en interne. Il n'y aura aucune diffusion publique, ni sur les comptes Facebook et autres, je m'y engage. C'est en tant que conseiller municipal que je veux avoir les éléments.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Une petite précision afin de vérifier si j'ai bien compris. Ce que l'on appelle le rattrapage, ce sont des factures de 2022 que l'on n'a pas pu payer faute de moyens et qui ont été reportées en 2023.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Oui, comme cela est fait depuis 2018, et en augmentation tous les ans. On fait notre mea culpa car nous n'avons pas été assez prudents à ce niveau-là.

C'est quelque chose que depuis 2018, 2019, 2020 est en constante augmentation.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sincèrement, ce qui me chagrine c'est que 2020, 2021 c'est possible que vous le fassiez. En 2018 nous n'avons jamais fait de report sur ces lignes.

C'était sur la consommation des fluides où vous avez dit qu'il y avait un décalage, ce que je ne nie pas car il y avait les factures en fin d'année et parfois on décalait.

Mais il y a des lignes budgétaires où je suis catégorique, et elle en fait partie.

Pourquoi ?

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Donc, il y a bien eu des décalages depuis 2017

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais essayer de parler en portugais. J'ai l'impression de saouler tout le monde à répéter les mêmes choses.

Je parle « fêtes et cérémonies », on paye un artiste pour intervenir et on va le payer dans l'année. On ne fait pas un report d'une année sur l'autre.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On revient sur « fêtes et cérémonies » ?

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'ai toujours été sur « fêtes et cérémonies ».

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je pensais que l'on était passé à autre chose. Monsieur PACULL me demandait le report des années.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Est-ce qu'il y a un report sur « fêtes et cérémonies » ?

Je vais essayer d'être plus calme car c'est mieux pour tout le monde. Mais les contradictions que l'on affronte sont terribles.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Serait-il possible de connaître le délai moyen de paiement de nos fournisseurs ? Malheureusement, il y en a certains qui ont eu des délais beaucoup plus longs en 2023, pour savoir si l'on fait partie des bons élèves au niveau de la France.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

En 2023, nous ne faisons pas partie des bons élèves.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Le délai moyen de paiement est de 72 jours, c'est sur le site de Bercy. Également on doit payer les factures à combien ? 30 jours

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais continuer le temps que l'on avance sur le reste.

Sur le chapitre 012 il y a une baisse globale entre 2021 et 2022 qui est assez parlante, on a 133 000 €.

Je me suis posé la question de savoir où est-ce que c'était impacté. J'avais cru comprendre que l'indemnité de licenciement de l'ancien Directeur des services techniques courait sur trois années post-licenciement. Donc, je considérais que 2022 était inclus. Cela veut dire que 2023 est la première année où l'on ne verse plus l'indemnité. Est-ce que c'était payé à « autres indemnités titulaires » au 64118 ?

Où j'ai noté une évolution qui me paraît parlante, à la baisse de 57 000 €

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On est en train de chercher. En attendant, je peux vous dire que l'on a fait très attention aux départs en retraite et aux recrutements des saisonniers, ce qui nous a beaucoup aidé.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sur le 64131 « rémunération des non titulaires », il y a une économie mais qui est conjoncturelle. On n'a pas recruté pour les quatre mois et demi de l'ouverture de la piscine.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Cela a déjà été retiré.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, vu que l'on n'a pas ouvert la piscine en 2023, nous ne les avons pas liquidés.

Sachant que l'on a un taux de réalisation sur le chapitre 012 qui est quasiment à 100%, cela veut dire qu'on les avait retirés.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Certes, il y a une baisse globale de 133 000 € et ce n'est pas rien sur la masse salariale.

Mais une fois de plus, c'est conjoncturel et lié aux indemnités d'un licenciement que l'on ne paie plus en 2023, également lié à un service que l'on n'a pas offert à la population qui est l'ouverture de la piscine et le recrutement de contrats contractuels.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je vous l'ai dit dès le départ. C'est une année assez transitoire. On a réussi à régler quasiment tous ces glissements grâce à l'éclairage public, la non-ouverture de la piscine

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est le « grâce » qui me gêne. Stratégiquement on enlève des services publics aux boulovecqs. La piscine c'est un service public, l'éclairage toute la nuit c'est une sécurisation que vous le vouliez ou non, donc c'est un service public.

On vous avait alerté au moment du budget prévisionnel 2023, je suis dans la ligne droite de ce qui avait été dit, c'est ne baisser pas artificiellement les dépenses par la privation de services publics pour les boulovecqs.

Et c'est ce que vous faites.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je pense que tout le service public a été rendu aux bouloñecqs tout au long de l'année au niveau festivités. L'éclairage public c'est autre chose, c'est un choix que nous avons fait.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La piscine aussi.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Maintenant, est-ce que c'est la sécurisation de la population ? Les statistiques ne le montrent pas

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je ne vais entrer dans le débat. C'est votre manière de voir les choses et vous avez le droit d'en avoir une différente. Moi, je pense exactement l'inverse. Sécurisation ne veut pas dire que je suis en danger quand je rentre chez moi et que c'est éteint. Cela veut dire que moi-même je me sens bien mieux quand j'y vois. C'est le principe de tout humain

**Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

En fait, vous nous expliquez que vous déshabillez Pierre pour habiller Paul

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je ne pense pas. On fait un contrôle de gestion de plus en plus rigoureux de manière à rentrer dans la ligne de l'audit financier et de suivre cet audit.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Madame MOSSÉ, l'audit financier n'a jamais dit « fermes la piscine », il n'a jamais dit « n'assures pas les garderies des écoles », « ne fait pas des cinémas en plein air », « rends tous les services payants qui étaient auparavant gratuits », il n'a jamais dit cela l'audit.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Ce n'est pas ce que l'on fait non plus.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce sont quatre éléments avérés que je viens d'énoncer, Madame MOSSÉ

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Il y a eu d'autres activités.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Le cinéma en plein air était installé depuis plusieurs années. On ne l'a pas fait par choix, on l'a fait parce que l'on n'avait pas d'argent.

Le chapitre 06, à noter l'augmentation des charges financières qui sont ni plus ni moins que les intérêts d'emprunts. Plus on emprunte, plus on paye de charges financières.

Ce sera un élément à prendre en considération sur le budget à venir.

Je vois, que globalement les dépenses de fonctionnement augmentent environ de 100 000 €, ce qui est faible 1.36%. Sincèrement, j'aurais pu vous dire « bravo, félicitations, car c'est un bel effort ». Sauf qu'une fois de plus, cela se fait au détriment de services pour la population. C'est ce que je trouve dommage.

Voilà en matière de fonctionnement.

Juste une chose pour recadrer, j'aurais les réponses à mes questions ?

**Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)**

L'indemnité du Directeur des services techniques est payée sur le compte 64138

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour le reste, à savoir l'économie réelle en matière d'électricité et l'économie sur la piscine, vous nous le donnerez au prochain conseil municipal ?

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Pour la piscine, entre les recettes et les dépenses on est sur une économie de 80 000 € (masse salariale, fluides, etc...).

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'avais en tête à peu près 100 000 €, cela veut dire que l'on n'est pas très loin.

En matière de recettes de fonctionnement, je vois que sur le chapitre 013 l'augmentation de la compensation des arrêts maladie, on a 1 fois 2.

Là aussi, c'est une remarque générale et nous avons eu la discussion avec Monsieur CORBIN lors du précédent conseil municipal où je demandais pourquoi on a lancé un audit pour le personnel, et est-ce qu'il y avait des facteurs aggravants ?

Là, je vois qu'il y a eu plus d'arrêts maladie en 2023 qu'en 2022.

Est-ce que c'est la raison qui a poussé la commune à réaliser un audit sur les risques psycho-sociaux ou pas du tout ?

Pas du tout. Donc, il n'y a aucun fait générateur quelconque.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Quand je suis arrivé, on actualisait le document unique et à partir du moment où l'on fait le document unique, je souhaite qu'il y ait une analyse des risques psycho-sociaux pour l'associer au document unique.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Merci pour la réponse.

J'ai vu que les prélèvements sur les jeux avaient augmenté. C'est la première année où l'on a un dynamisme positif. Qu'en est-il en 2024 ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je n'ai pas les chiffres sur 2024, mais je pense que c'est en continuité et sur de bonnes bases.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Est-ce que je pourrais avoir les éléments ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On le verra au budget supplémentaire

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

A quelle date aura lieu le budget supplémentaire ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Au mois de juin

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Au chapitre 77, j'ai vu qu'il y avait une ligne « produits exceptionnels divers » qui était de plus de 80 000 € entre 2022 et 2023. Qu'est-ce-c'est ?

**Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)**

On a eu pas mal d'avoirs de Véolia pour des compteurs résiliés. Ce sont des factures négatives pour lesquelles nous avons demandé les remboursements, plus les avoirs d'EDF et de Total Direct Energie, sans compter aussi

les sinistres de la MAIF, un peu de remboursement de Gaz de Bordeaux, et surtout des lignes résiliées au niveau d'Orange.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Les factures de Véolia sont intégrées au budget principal ?

#### **Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)**

Elles sont en fonctionnement sur le budget de la commune

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nos factures à nous, j'avais mal compris. Merci pour l'explication.

La même conclusion que pour les dépenses de fonctionnement. Cette fois-ci, il y a un vrai dynamisme en matière de recettes de fonctionnement vu que cela a augmenté d'un peu plus de 8%. Plus 1.36 en dépenses, plus 8% en recettes, cela veut dire que c'est extrêmement positif.

Je trouve dommage de ne pas avoir profité pour ouvrir la piscine. La conclusion est la même.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y avait quand même un problème de sécheresse l'an dernier aussi, et je ne reviendrais pas là-dessus.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Concernant la section d'investissement, le compte administratif a été exécuté à hauteur de 2 703 M€ en recettes et en dépenses 2 815 M€, soit un solde d'investissement de la section de moins 112 416 auquel s'ajoute un solde d'investissement reporté de l'ordre de moins 516 525, ce qui aboutit à un solde d'investissement final de l'ordre de moins 628 942.

Les résultats des restes à réaliser s'établissent à hauteur de 900 245 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement apparaît ainsi à hauteur de moins 271 302, donc le besoin ne nécessite pas d'être couvert par l'affectation du résultat.

Vous voulez passer au détail des opérations d'investissement ? Et ensuite, on voit les graphiques.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

A titre personnel, les graphiques ne m'intéressent pas car c'est le budget de la commune qui m'intéresse. Par contre, pour les dépenses d'équipement, je voulais que l'on puisse rentrer dans certaines.

Si vous le permettez, je voudrais faire un constat en matière de dépenses d'investissement. C'est la troisième année pleine de votre mandat. J'écarte 2020 car vous êtes arrivés en juillet, donc 2021, 2022, 2023.

Finalement la première année où vous commencez à engager et liquider les dépenses en matière d'opérations d'équipements individuelles, c'est ma première année de référence. Je vous rappelle qu'en 2022 en dépenses d'équipements individualisées, vous aviez engagé 6 633 €, alors qu'en 2023, on est à 1 774 M€.

La gymnastique que vous opérez, à savoir les opérations non individualisées baissent.

On a une espèce de gymnastique qui est en train de se monter et j'ai l'impression que l'on a gonflé, car on n'était pas encore prêt pour lancer les opérations d'équipements individualisées en 2022 et 2021 qu'on a équipé la commune avec d'autres éléments, notamment acheter du foncier, et qu'à partir de 2023 on lance les opérations d'équipements.

Vous avez joint un tableau de feuille de route qui fait apparaître des changements au plan pluriannuel d'investissement par rapport à ce qui nous a été présenté la dernière fois. Ce plan pluriannuel d'investissement en quelques mois, en quelques semaines, il change.

C'est quelque chose qui évolue tous les ans. Alors que cela évolue à trois / quatre ans je veux bien, mais pas d'une année sur l'autre.

Ce qui m'importe, ce sont les dépenses réelles d'investissement qui passent de 1 996 M€ à 2 474 M€ et ce montant-là est financé à hauteur de 50% par un emprunt.

Une fois de plus, je me rends compte que les conseils et même les promesses faites suite à l'audit de sincérité et de prudence, pour moi vous ne les respectez pas.

J'y rentrerais plus tard dans le détail, mais vous n'y entrez pas.

Si vous êtes d'accord, on peut détailler quelques opérations d'investissement sur lesquelles je m'interroge.

#### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Essayons de voir le tableau du nouveau PPI pour aller sur les lignes directrices de ce que vous avez changées, car il y a quand même des modifications importantes. On peut le faire après les opérations, ce n'est pas un problème.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je suis totalement d'accord avec Monsieur GRANAT.

On peut faire les dépenses individualisées. Il y a une multitude d'incohérences sur ce tableau et je ne comprends pas comment la situation peut évoluer du jour au lendemain sur un PPI qui se veut d'une projection à dix ans.

J'ai un exemple sur le tableau, mais on le verra après.

Pouvons-nous parler de quelques opérations individualisées ?

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

L'opération d'équipement 940, c'est la vidéo surveillance

La 958, c'est l'avenue de la Méditerranée

La 963, c'est l'impasse de la Pensée

L'éclairage public effectivement, il y a eu 0

La 965, c'est la maison pour tous, il y a eu 0

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Si vous permettez, la 962 pour la rénovation des Échards. Où en sommes-nous ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous sommes dans la période fin de diagnostics généraux à la fois sur la partie structurelle qui est fortement endommagée, et à réanalyser avec la réalisation du collège qui va démarrer très prochainement.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous dites de nouveau que de façon concomitante, vous vous rappelez que nous avons eu plusieurs sons de cloches, la construction du collège va engager le département à rénover nos équipements.

Finalement, ils ne font pas les équipements envisagés sur la parcelle.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

L'intérêt d'avoir des équipements sportifs à disposition et à proximité leur permet de réduire aussi le coût général.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous aviez dit le contraire, c'est pour cela.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je suis étonné, car je suis toujours resté sur cette idée là

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je n'ai pas la date à laquelle vous l'avez dit, mais c'est dans les procès-verbaux des conseils municipaux, donc il n'y a pas de difficultés.

Finalement, nous sommes tributaires du département sur l'étude et la réalisation des travaux de notre complexe, c'est ça ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a un budget à mettre dedans

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Un gros budget. Espérons que le collège arrive.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

L'opération 966, c'est le solde pour Max Havart

L'opération 967, ce sont les plantations d'arbres  
L'opération 968, c'est le cimetière  
L'opération 971, c'est la maternelle

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous vous doutez que l'on va s'arrêter un petit moment. C'est une opération importante et coûteuse pour la commune et il y a une incohérence qu'il va falloir m'expliquer.  
La fin des travaux de l'école maternelle date de quand ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Septembre 2023 afin que les enfants puissent entrer dans leurs classes. Le photovoltaïque avait pris du retard car il y avait des défauts de livraison. C'est soldé et pratiquement terminé  
Je rappelle quand même qu'il y a un confort dans cette école qu'il n'y avait pas avant. L'économie d'énergie que l'on va ressentir et ce avec les marges d'économie que l'on va faire sur l'ensemble des consommations de l'école maternelle.  
On fera la même chose plus tard sur l'école primaire.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour abonder sur la nécessité des travaux et la qualité de vie, je ne vais pas vous contredire, il fallait effectuer ces travaux, mais que je n'aurais pas fait dans cet ordre-là et chacun est différent. J'aurais attaqué par l'école primaire, mais c'est un choix.  
Donc, fin des travaux septembre 2023  
Je ne comprends pas pourquoi il y a un montant de dépenses annulé de 555 548 €. Pouvez-vous m'expliquer cela ?

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

On fonctionne en programme sur les autorisations de programmes de crédits de paiement, et la règle veut que tous les crédits de paiement à issue de l'exercice soient annulés et ensuite inscrits sur l'exercice suivant.  
Donc, les soldes de crédits qu'ils restent à payer sur la maternelle ont été inscrits en crédits de paiement sur le budget primitif 2024 à hauteur de 580 000 € et nous sommes en train d'ajuster entre les révisions de prix, on devrait mettre un peu plus au BS car on sera autour de 680 000 € qu'il reste à payer et que l'on a déjà commencé à payer sur l'exercice 2024 et de pouvoir aller chercher le solde des subventions qui s'établit autour de 760 000 €

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En matière de dépenses, on est sur le même montant 680 000 € ?  
Vous nous dites que c'est une autorisation de programme. Est-ce qu'en 2024 on a fait une autorisation de programme sur le complément ?  
Donc, une autorisation de programme qui sera d'un montant insuffisant que l'on va corriger au BS

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Effectivement, on doit couvrir à la fois le programme si nécessaire pour s'ajuster au niveau de ce qu'a représenté le programme, et au niveau des crédits de paiement sur l'exercice 2024 pour terminer tout ce qui est à payer.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est un élément important. Au final une entreprise lambda locale qui a terminé les travaux au mois de juin, elle est dans la partie d'autorisation de programme, c'est-à-dire qu'il va basculer l'année d'après parce que nous n'avons plus de crédits de paiement pour l'année 2023.  
Comment expliquez-vous qu'il y a 680 000 € ?

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

La fin des crédits de paiement était à la clôture de l'exercice. Début décembre, comme toute collectivité, on clôture l'exercice, on annule les crédits et on repart sur le paiement début janvier pour payer les crédits qui n'ont pas été payés entre la mi-décembre et le début janvier.  
Les entreprises qui ont terminé en juin et où la levée des réserves était faite, elles étaient payées.

Le maître d'œuvre est en train de travailler pour obtenir les comptes généraux définitifs de ces entreprises afin que l'on puisse payer les soldes, c'est cela qui nous manque.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Demain, nous sommes en mai. Certaines entreprises ont dû finir les travaux en septembre/octobre et on n'a pas payé.

C'est ce que vous me dites ?

**Intervention de Madame Héléne HOMS (auxiliaire de séance)**

C'est ça, si on n'avait pas les DGD et si on n'avait pas levé des réserves, on n'a pas pu les mandater.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous trouvez ça normal ?

**Intervention de Madame Héléne HOMS (auxiliaire de séance)**

Ce n'est pas de la faute de la commune du Boulou

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est la faute de qui ?

**Intervention de Madame Héléne HOMS (auxiliaire de séance)**

Un des entreprises et puis l'architecte qui suivait les travaux.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez entendu parler du retard des travaux.....

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas la faute au photovoltaïque, il faut rester sérieux

**Intervention de Monsieur François COMES**

Comme il a été dit, il y avait certaines réserves sur certains résultats

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

S'il y a des réserves qui ont été levées tardivement, je l'entends

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Vous avez vu que nous avons annulé des crédits de paiement en fin d'exercice 2023, ce qui signifie que les crédits de paiement on les avait. A partir de là, lorsque l'on arrive en début décembre au niveau du service finances, on arrête les écritures comptables et on les redémarre sur l'exercice 2024 début janvier.

A partir du moment où les entreprises avaient levé leurs réserves et que l'on avait les pièces qui nous permettaient de les transmettre à la trésorerie, il n'y avait pas de problème pour payer les dernières situations et les soldes pour les lots.

Un grand nombre de lots sont à ce jour sont soldés. Il doit nous en rester trois ou quatre.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Si vous confirmez au conseil municipal que les entreprises qui n'ont pas été payées, j'en connais une qui m'a alerté sur ce paiement différé qui les met en difficulté. Si vous me garantissez que c'est dû à des levées, je....

**Intervention de Madame Héléne HOMS (auxiliaire de séance)**

Il y avait 12 lots, et sur un seul lot il n'y avait pas de réserve, tous les autres lots étaient avec des réserves. Tant que les levées de réserves n'étaient pas faites, c'était normal.

Il reste encore un lot où il faut changer une porte. Tant que le service n'est pas fait, on ne peut pas mandater.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il faut faire ça, il n'y a pas de difficulté. Encore faut-il le savoir, d'où ma question.

Le photovoltaïque, c'est ce qui explique la différence entre 680 000 € et 555 000 € ?

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Le photovoltaïque fait partie de l'enveloppe, mais ce n'est pas la différence. Ce qui fait la différence entre les 550 000 € qui sont inscrits et les 680 000€ c'est l'actualisation dans les marchés de prévisions de prix.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

100 000 € ça fait beaucoup quand même.

L'an dernier, quand j'ai demandé s'il y avait un avenant prévu, vous m'aviez dit « non »

Donc, il n'y a plus d'avenant ?

**Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)**

L'avenant sur quels lots ?

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sur un des lots de l'enveloppe globale de l'école maternelle

**Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)**

C'est un des gros lots qui a été payé en 2024, car il a démarré tardivement. Et pour le reste, sur quatre/cinq lots il y a eu 88 000 € de révision de prix.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'accord, donc quasiment la totalité.

Pourrait-on connaître le montant de la trésorerie actuelle de la commune ?

**Intervention de Madame Hélène HOMS**

La trésorerie actuelle est à 516 000 €

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On a une idée de la date approximative de versement des subventions pour les restes à réaliser de 900 000 € ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Les dernières factures ne sont pas payées et je pense que ce ne sera pas avant septembre.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous n'avez toujours pas débloqué l'emprunt au titre des 1 200 000 € ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Non pas du tout

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Et ni de ligne de trésorerie à aujourd'hui ? Donc la ligne de trésorerie est dedans ?

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Oui

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

400 000 € de ligne de trésorerie et vous avez 500 000 € de trésorerie.

C'est inquiétant.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

A moment donné, on voit au maximum le moment pour retarder de faire l'emprunt.

Il serait bien de faire l'emprunt quand les travaux de l'école élémentaire vont commencer.  
L'opération 972, justement c'est l'école élémentaire avec des études

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour revenir sur l'école, quand on avait voté le budget 2023, je vous avais dit « il n'est pas sincère sur cette opération ». On a 100 000 € de dépenses qui correspondent finalement à la maîtrise d'œuvre. Par contre, on avait prévu beaucoup de subventions, à savoir presque 500 000 € sur l'école primaire.

Crédit que l'on a annulé en totalité au moment du compte administratif 2023. On a annulé exactement 495 200 € de subventions pour l'école primaire.

Oui, non ?

On ne peut pas d'un côté étaler les dépenses et les minorer sur une opération parce que l'on sait que l'on ne pourra pas la financer, et ne pas faire preuves de prudence et de sincérité en augmentant les recettes et en sachant pertinemment qu'on ne les aura pas, vu que l'on n'a pas de dépenses.

C'est ce que vous avez fait pour l'école.

C'est pour cela que je voudrais une explication.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je vais laisser Monsieur BENHAIEM...

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, c'est politiquement que je veux savoir pourquoi vous avez fait ça.

Techniquement, je connais un petit peu.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On a mis un financement sur deux ans au niveau du fond vert en se disant que l'on ne pourrait pas obtenir

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est sur trois ans que vous allez le faire le financement. Vu que pour 2023, vous l'avez déjà porté le financement, et que vous n'avez rien engagé.

Donc, vous allez le faire sur trois ans, à savoir 2024 et 2025

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Les travaux devraient se terminer avant septembre 2024

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il faudrait qu'ils commencent avant qu'ils se terminent. Les travaux, je le souhaite, seront terminés en 2025.

Mais il n'empêche que l'on va le faire sur trois exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025.

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

L'opération 973, c'est le parking Grégory

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sur les dépenses engagées, liquidées sur cette opération, je vois 371 000 €.

Est-ce qu'il s'agit des acquisitions des parcelles exclusivement ?

Cela veut dire que dans cette opération on intègre les parcelles que l'on achète dans l'opération globale.

Dimanche, lors de l'inauguration de la place André Maratrat, j'ai été étonné de voir que l'on estime le montant des travaux à 400 000 € alors que l'on n'intègre pas les 400 000 € d'acquisition de la maison qui nous a permis finalement d'accéder à la place, etc...

Nous sommes d'accord que dans l'opération André Maratrat, sans l'acquisition, la démolition, le renforcement des murs, l'opération n'aurait pas eu lieu. Pour moi, elle fait partie intégrante de l'opération. Oui ou non ?

Ce serait bien de communiquer les bons montants aux boulo-nencqs, même si l'affichage fait plus mal de dire 800 000 € au lieu de 400 000 €, il faut être honnête.

Je me suis permis, et je n'ai pas répondu à l'intervention de Monsieur VERCLYTTE, car je précise que les conseils municipaux ne se parlent pas par Facebook. Personnellement, si on doit discuter, on le fait là autour de la table.

Je vous le dis en toute gentillesse. Quand vous faites des communications sur votre site « mairie », je peux vous dire que je bondis, comme vous vis-à-vis de moi, jamais je ne mets un commentaire.  
On est d'accord, Monsieur le Maire, que c'est 800 000 € que l'on a dépensés pour la place André Maratrat.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement, mais soyez d'accord que c'est un projet qui a été réalisé pour agrandir, embellir le site, et il faut le prendre en compte car c'est un plus pour la population.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Est-ce que je vous ai parlé du choix que vous avez fait pour la réalisation de cette place ? Moi, ce choix je ne le partage pas. Je ne discute pas le choix de la place, je dis que cela a coûté 800 000 € à la commune.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

L'opération 978, c'est pour un disque dur

L'opération 979, c'est du matériel sono pour la salle du conseil municipal

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous avez oublié l'opération 985 qui s'appelle collège du Boulou

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

L'opération 985 c'est la salle Jean Moulin.

Je n'ai pas donné les opérations à zéro, mais je peux toutes vous les donner

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Le collège du Boulou, c'est l'opération 980

Quand on avait couché cette opération au budget prévisionnel, je vous avais demandé « pourquoi on prévoit 250 000 € pour le collège du Boulou ? »

Monsieur le Maire, vous m'aviez répondu « c'est pour acheter l'éventuelle dernière parcelle de Boulanger »

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je confirme que pour cette parcelle, avec les nouvelles règles du département pour les surfaces demandées, il fallait ramener quelques mètres carrés supplémentaires.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On avait prévu 250 000 € pour acheter la parcelle. Cela veut dire que le département a repris la main pour l'achat en direct. C'est ça ?

Qui paye cette parcelle ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce sera à nous de la payer à moment donné avec un renforcement du département pour cet achat.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est quoi un renforcement ? Ils vont nous subventionner pour acheter un bien

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il va falloir qu'il subventionne.

Je rappelle que j'ai un rendez-vous avec Madame la Présidente prochainement pour voir le mode opérationnel sur le lancement des opérations de maîtrise d'œuvre qu'ils doivent lancer.

Après le COPIL du mois du mai qui aura lieu dans les semaines à venir, à voir comment on partage la capacité de porter le financement

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Les opérations 985 et 986, pourquoi rien n'a démarré au niveau de la police municipale. On en parle depuis très longtemps. Est-ce qu'il y a une difficulté quelconque sur ce dossier ?

Tout sera payé en 2024, c'est surprenant.

### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Le démarrage effectif des travaux s'est fait tardivement. On n'a pas payé de situation sur 2023. Je vérifiais juste si ce n'était pas une raison comptable et que l'on n'était pas en opération en 2023. Les crédits n'étaient pas hors opération. Dans le compte administratif, il y a zéro car une partie des crédits a été payée hors opération. Nous sommes en train de le vérifier.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Et bien sûr, l'autre opération c'est la rue neuve. Etant donné la longue discussion que l'on a eue sur le transfert de la compétence, c'est une rue qui va coûter cher, que nous avons prévu et que vous avez pris l'engagement de le faire, Monsieur le Maire. Nous étions tous d'accord autour de la table et moi le premier en disant « il y a une nécessité, on ne l'a pas fait le mandat précédent, il faut le faire »

Je me disais que le transfert engendrerait certainement un report probable de quelques années pour cette rue neuve à juste titre.

C'était aussi une des raisons pour vous montrer que si on transfère la compétence, on perd la main sur la temporalité des opérations à lancer en matière d'investissement de réseaux

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

La rue neuve va être faite en 2024 avant le transfert

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Si on acte le transfert maintenant et même s'il y a lieu en 2025...

### **Intervention de Monsieur François COMES**

De toute façon pour le problème de stabilité de falaise, on est obligé de commencer dès le mois de septembre ou octobre prochain.

Compte tenu de ce que cela va représenter en coût, on ne fera pas toute la rue neuve. On en fera une partie entre la rue de la République et la rue Gambetta.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Rappelez-vous que sur les travaux d'eau potable il y a un marché de 4 000 000 €. On savait qu'il y avait de gros travaux. On parlera après des comptes administratifs annexes mais je me rends compte que depuis que l'on a fait les schémas directeurs, on ne fait quasiment aucun réseau.

Transférer maintenant la compétence m'inquiétait à ce niveau-là.

Si nous n'avons rien fait maintenant et si on transfère la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025, cela veut dire que pendant quasiment deux ans... je regardais les capacités d'investissement du SIAEP, ce n'est quand même pas un organisme qui a une capacité financière énorme.

On avait eu cet argument fort d'avoir zéro dette sur les deux budgets annexes, cela reste une force pour la commune du Boulou.

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On avait dit au compte administratif l'année dernière que c'était certainement la dernière année

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous aviez regardé dans une « boule de cristal » car c'est la dernière année de budget 2024

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Nous allons regarder quelques graphiques qui sont quand même très intéressants.

Sur le premier graphique, on voit que les recettes, au niveau de l'effet ciseaux où les dépenses étaient depuis quelques années supérieures aux recettes, c'est inversé pour 2023 pour toutes les raisons dont nous avons parlées.

On a un graphique « *où va l'argent* » en fonctionnement. Evidemment, il y a 54% qui sont les charges de personnel. Il y a 26% en caractère général, 10% en gestion courante, 2% en charges exceptionnelles, 1% en financement, 2% en atténuation de produits et 5% en opérations d'ordre.

On a un graphique avec « d'où vient l'argent », on a les impôts et taxes 78%, les dotations et subventions 9%, autres produits de gestion courante 5%, les atténuations de charges 2%, les opérations d'ordre 1% et les cessions 2%.

En dessous, ce qui est très intéressant pour le fonctionnement de quels services, on a l'administration générale 41% avec inclus toute la masse salariale. Nous ne sommes pas encore complètement en analytique, on va essayer en totalité pour 2024 et ce sera un peu plus affiné au niveau des autres services.

L'éducation représente 11%, la culture 7%, attractivité et festivités 8%, prévention et sécurité 3%, le soutien aux associations 2%, sports et loisirs 4%, espaces verts 8%, voirie 6%, éclairage public 2% et non ventilé 7%

Dans quels services on investit, comme nous avons pu le voir, forcément avec les écoles avec l'éducation pour 42%, la voirie 34%, l'administration générale 7%, la culture 4%, sports et loisirs 5%, propreté urbaine 2%, espaces verts 4%, prévention et sécurité 1%

On a des graphiques par habitant. En traçant une ligne horizontale, on peut voir avec toutes les autres communes où on se situe.

Cela permet de constater que les stations thermales du territoire ont eu une approche de gestion assez similaire. Pour illustrer cet exemple, en 2023 les dépenses de fonctionnement de la ville du Boulou sont supérieures à la moyenne par habitant de sa strate de l'ordre de 10%. C'est le profit de toutes les communes touristiques bénéficiant d'un casino et de résidences secondaire supérieures à la moyenne.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement sont quant à elles supérieures de 15.5% par rapport à la moyenne de la strate.

On voit aussi sur ce graphique qu'il y a une grosse baisse due au Covid.

On voit le rattrapage en 2021. 2022, c'est quasiment l'identique de 2019. En 2023, une grosse hausse due au rattrapage du glissement des charges.

L'évolution de la masse salariale est en légère baisse due à des départs en retraite avec le non-recrutement de saisonniers.

En dessous, on voit bien les dotations globales avec le désengagement de l'État.

Le graphique en-dessous, le résultat comptable de l'exercice. On était dans une situation assez périlleuse en 2022 et on voit bien la remontée sur 2023.

On retrouve en 2023 une année de transition et une épargne digne de ce nom, qui se dégrade depuis 2016.

On passe à l'endettement de la commune. On a un emprunt à la banque populaire de 1 338 000 €, à la caisse d'épargne 1 460 000 € et au crédit agricole pour 1 200 000 €.

Au titre de l'exercice, l'endettement de la commune devrait représenter 56.3% du produit CAF et une capacité de désentêtement de 7 ans. Le stock de la dette est de 4 000 000 €.

Pour mémoire, en 2022 l'endettement de la commune représentait 44.24% du produit CAF. En moyenne sur la strate, c'est 64.30%.

Le tableau du haut montre le fait qu'il n'y ait plus de taxe d'habitation. On voit que le non bâti ne bouge pas du tout, seule la taxe foncière est en légère augmentation.

Sur les taux de fiscalité, on s'aperçoit que l'on est tout le temps en-dessous de notre strate.

Le dynamisme de l'évolution des bases nette fiscale existe encore mais uniquement sur le foncier bâti.

Nous avons fait le tour du compte administratif de la commune.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Monsieur le Maire doit sortir afin de pouvoir procéder au vote.

Le conseil municipal **DECIDE par 17 voix POUR 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** à l'adoption du compte administratif de la commune budget principal exercice 2023

## **10 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2023**

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

En fonctionnement, le total des dépenses est de 83 696 €. Il y a eu essentiellement les opérations d'ordre d'amortissement pour 83 503 € et quelques fournitures pour 193 €

En recettes, le total des recettes est de 133 347 €, essentiellement la vente de produits, les prestations et les redevances pour 106 168 € et le virement entre sections.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 49 650 € auquel s'ajoute le report 2022 de 292 369 €, soit un excédent de 342 019 €

En section d'investissement, les dépenses pour un total de 56 337 € dont le virement entre sections et 29 313 € en immobilisation.

Les recettes pour un total de 130 756 €. Il y a eu des subventions et des restes à réaliser pour 16 920 €, des dotations pour fonds divers et réserves pour 30 332 € et les amortissements pour 83 503 €.

Le résultat de la section d'investissement est de 78 135 € qui inclut les restes à réaliser.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Une remarque, c'est que l'on n'a rien fait en matière d'investissement sur les réseaux. Les chiffres le confirment, ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit. 56 000 € de dépenses d'investissement. Je crois que nous sommes à 29 000 € en eau potable. On n'a rien fait en matière de réseaux sur l'année 2023, première année pleine des nouveaux schémas directeurs.

Voilà, c'est un constat.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour information, il y a quand même des travaux qui sont déjà programmés dans les années à venir. Les priorités sont prises en compte également. Et notamment, on va le regarder dès septembre/octobre sur la rue neuve.

Que l'on ne dise pas que l'on n'a rien fait sur la partie réseau, notamment sur les Albères. Bien sûr, il y a la rue de la Méditerranée aussi, et bien entendu à moindre coût l'avenue de Gaulle avec la communauté de communes.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Je suis d'accord, mais ce que vous venez de citer date de 2020. Le schéma directeur a été rendu en 2022. On vous parle de ce qui a été fait depuis le rendu du schéma directeur.

L'impasse des Albères était sur le budget que vous avez pu récupérer. Avant votre arrivée, elle était sur le premier schéma. L'avenue de la Méditerranée, vous avez fait la seconde tranche, il me semble.

Nous sommes en train de vous dire que depuis le rendu du schéma directeur, vous avez fait 56 000 € d'investissement en assainissement et 29 000 € en eau potable.

C'est un fait, vous ne pouvez pas contester et revenir trois ans en arrière avant le rendu du schéma directeur.

### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Monsieur le Maire doit sortir afin de pouvoir procéder au vote.

Le conseil municipal **DECIDE par 17 voix POUR 9 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS** à l'adoption du compte administratif service public de l'eau potable exercice 2023

## **12 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023**

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Un total de dépenses de 147 855 € avec essentiellement les opérations d'ordre, les amortissements pour 144 077 €. Il y a eu quelques honoraires et charges de gestion courante.

Les recettes pour un total de 310 310 €, avec les redevances pour 84 337 € et le virement entre sections et des produits exceptionnels pour 51 066 €

Le résultat de l'affectation de fonctionnement est de 162 455 € plus le report 2022 de 350 040 € soit un excédent de 512 495 € à affecter.

Les dépenses en section d'investissement pour 90 404 € dont des immobilisations pour 15 498 €, le virement entre sections pour 74 906 €, les recettes pour un total de 247 471 €, les subventions d'équipement plus les restes à

réaliser pour 22 013 € plus 18 445 €, dotations fonds de réserve FC TVA pour 62 937 €, les amortissements pour 144 077 €

Le résultat de la section d'investissement est de 157 067 € incluant le report 2022 pour 93 967 € qui s'établit à un excédent de 251 034 €

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE par 17 voix POUR 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** à l'adoption du compte administratif service public de l'assainissement exercice 2023

#### **14 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PUBLIC FUNERAIRE – EXERCICE 2023**

##### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Il n'y a eu aucune écriture sur ce compte

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITÉ** l'adoption du compte administratif service public funéraire exercice 2023

#### **19 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC FUNERAIRE**

##### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Cela fait des années qu'il n'y a aucune opération sur ce budget. Nous vous proposons de clôturer ce service annexe.

Pour rappel, nous avons un corbillard qui a très peu de kilomètres

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITÉ** la clôture du budget annexe du service public funéraire

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Un rappel dans le déroulé de l'ordre du jour, vous avez fait le choix d'arrêter tous les comptes de gestion et de faire un vote global sur l'ensemble des comptes de gestion. Ensuite, vous avez fait tous les comptes administratifs.

#### **16- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023**

##### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Le résultat de l'exercice est de 262 292 €, en incluant les excédents antérieurs de 92 448 €.

Nous avons un résultat de clôture de 354 740 €

Le solde d'investissement est de – 112 416 €, le report antérieur de – 516 525 €, ce qui nous donne un solde final de – 628 942 €. Si on ajoute les restes à réaliser, nous avons un besoin de financement de zéro sur la section d'investissement.

On propose un report à nouveau de l'affectation du résultat en section de fonctionnement.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE par 19 voix POUR 10 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** à l'affectation du résultat budget principal – exercice 2023

#### **17 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE SERCICE DE L'EAU – EXERCICE 2023**

##### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Le résultat de l'exercice est de 42 650 € en incluant des résultats antérieurs pour 292 369 €, ce qui nous donne un résultat affecté de 342 019 €

En investissement, nous avons un solde d'exécution de 68 265 €, des restes à réaliser pour 9 870 € donc aucun besoin de financement.

La totalité de l'affectation du résultat pour 342 019 €

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE** par 17 voix **POUR 10 voix CONTRE** et 1 **ABSTENTION** l'affectation du résultat budget service de l'eau – exercice 2023

**18 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023**

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Le résultat de l'exercice est de 162 454 € avec un excédent reporté de 350 039 €, soit un résultat à affecter de 512 494 €

En investissement, un solde d'exécution de 232 589 €, un solde de restes à réaliser de 18 445 €, soit un besoin de financement de zéro.

On propose l'affectation du résultat à 512 494 €

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE** par 18 voix **POUR 10 voix CONTRE** et 1 **ABSTENTION** l'affectation du résultat budget service de l'assainissement – exercice 2023

**20 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE BALAYAGE MECANIQUE DE LA COMMUNE DE TRESSERRE**

**Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

On renouvelle la convention en ayant appliqué 4% d'augmentation sur le tarif horaire qui est à peu près le niveau de l'inflation. On propose un tarif horaire à 41 € par heure d'utilisation et cette convention est valable un an.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pouvez-vous m'indiquer sur la durée précédente, combien d'heures Tresserre a utilisé la balayeuse, et combien de recettes de fonctionnement cela représente ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

De mémoire, c'était une demi-journée par semaine, me semble-t-il

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Nous n'avons plus qu'une balayeuse opérationnelle ?

Je suppose que les besoins de la commune de Tresserre sont là, mais je suis élu du Boulou et je suis là pour défendre ma commune. Est-ce que vous pensez qu'avec une seule balayeuse opérationnelle, il est encore de bon aloi de la prêter à une commune ?

Car au départ quand la convention a été mise en place, nous avions deux balayeuses.

Est-ce que l'on a vraiment les moyens de prêter notre balayeuse, qui est fort utile pour la commune ?

Sachant que l'on peut avoir une solidarité avec la commune de Tresserre, ce que je ne nie pas, mais ils sont quand même hors communauté de communes.

Est-ce que vous avez réfléchi à cet élément ?

C'est pour cela que le nombre d'heures importait. Si ce ne sont que quelques heures « ok ». Si réellement il y a un besoin de la commune de Tresserre important, je trouve que l'on n'a pas forcément les moyens de prêter ni de l'argent ni du matériel aux autres.

**Intervention de Monsieur François COMES**

Je rappelle que cela permet de gommer le surcoût de la balayeuse camion

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est plus le cas. Vous me renseignerez la prochaine fois.

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Par rapport à Tresserre, est-ce qu'il ait envisagé de leur faire payer de l'éclairage public que l'on règle pour eux ?

**Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)**

Pour le dernier trimestre 2023, il y a eu sept jours à 4 heures, donc 28 heures.

Et pour l'année, nous avons titré 4 368 €

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

4 368 € à combien de l'heure ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'était 40 €

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela représente combien d'heures sur l'année, une centaine d'heures ?

Oubliez donc mes remarques précédentes

**Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention de mise à disposition d'une balayeuse entre la commune de Tresserre et la commune du Boulou

**21 – LANCEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES DE BATIMENTS MODULAIRES**

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'est pour la consultation des bâtiments modulaires pour la réalisation des travaux de l'école primaire.

On a envisagé de délocaliser l'école pas loin de la salle Peus du côté du stade.

Pourquoi ? Car cela fait de l'économie de temps de travaux, par rapport à un établissement qui est en occupation, c'est quand même beaucoup plus long et beaucoup plus cher à l'arrivée.

On est en train de compenser la consultation qui devrait réduire le coût de travaux avec un bâtiment complètement vide et un déplacement de l'école en consultation à venir.

Le montant estimatif du marché est de 300 000 € hors taxe.

**Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Est-ce que l'on couvre les deux tranches de l'école ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

On le verra sur la prochaine commission d'appel d'offres, normalement cela devrait couvrir.

**Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Pour préciser, nous sommes une procédure formalisée de fournitures qui est rattachée au programme de l'école élémentaire, mais qui ne fait pas partie du marché de travaux qui a été lancé. C'est en plus

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On en est bien conscient et j'allais poser la même question de Monsieur GRANAT.

On part sur une location de constructions modulaires pour un an, septembre 2024 à septembre 2025.

Cela veut dire que dans ce laps de temps, on envisage de faire combien de tranches ?

Je vous rappelle que la tranche une était autour de 730 000 € et qu'elle était la plus faible de toutes les tranches.

Si on fait les 730 000 € à savoir la tranche ferme sur laquelle vous nous avez donné la garantie mais pas sur les autres, avoir 360 000 € de dépenses de constructions modulaires pour finalement faire trois classes, je trouve ça un peu absurde.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

La première tranche concernait le bâtiment du rez-de-chaussée rue Jules Ferry. Les tranches successives sont sur les bâtiments R+1 et R-1 sur la partie corps de bâtiment.

L'extension avec la cage d'ascenseur est encore une autre option.

En faisant ce genre de morcellement, cela permettait d'avoir un financement sur deux années.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On avait validé le principe car c'était une bonne idée. Mais ce n'est pas la question du morcellement du paiement, c'est le morcellement des travaux. 360 000 € pour un an de location, nous n'avons pas intérêt à ce que cela dure deux ans.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. C'est effectivement dans ce cadre-là que nous effectuerons les travaux entre juillet 2024 et la rentrée de septembre 2025. C'est comme ça que c'est programmé.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Contrairement à ce que vous dites, sur la dernière délibération de la maîtrise d'œuvre de l'école élémentaire, vous avez supprimé l'ascenseur. Et je vous avais dit « je suppose que c'est la troisième tranche optionnelle »

Il y a quand même une tranche ferme de 730 000 € et trois tranches optionnelles globales.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je sais qu'il y avait des options, il faut voir le résultat de la consultation.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Mais nous serons vigilants et c'est tout l'intérêt

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Je vois que la prestation comprend « 14 modules salles de classes », il y a 13 classes actuellement.

Je m'inquiète un peu car un module sanitaire pour 300 élèves

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Quand vous voyez les sanitaires que ce soit pour les filles et les garçons, ce n'est pas énorme non plus.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Les sanitaires seront mixtes.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Les sanitaires seront séparés. Dans la programmation de la consultation, cela en fait partie.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Une question pratique. C'est une location immobilière, on loue un meuble que l'on rend au bout d'un an, on est d'accord ?

Est-ce que cette location immobilière est en dépenses d'investissement ou de fonctionnement ?

Vous me dites « oui » pour laquelle ? Investissement ?

Je fais appel à la mémoire des anciens élus. Quand on avait loué la construction modulaire pour l'école maternelle, c'était du fonctionnement pour 60 000 €

Vous avez une certitude là-dessus ?

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Le marché a été lancé pour répondre au remplacement de l'école dans le cadre du programme de l'école élémentaire quand bien même ce serait de la location pour une durée d'un an.

Cela fait partie du programme d'investissement, donc nous le faisons passer en investissement à ce titre-là.

Comme par exemple, bon nombre d'entreprises vont faire passer de la location de matériel au niveau d'implantation de chantiers, de la location d'un grand nombre de matériels qui participe à l'investissement et à la rénovation.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je souhaite pour nous que ce soit de l'investissement. Si c'est du fonctionnement, cela va être compliqué.

Je vous conseille de prendre des garanties là-dessus, mais vous avez l'air sûr.

Personnellement, ce n'est pas parce que l'on opte sur une certaine procédure, avec une commission d'appel d'offres au mois de juin, que cela va être considéré comme de l'investissement.

Attention, le comptable c'est le maître pour juger.

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Vous avez raison. La procédure est indépendante de la stratégie de paiement de cette prestation-là.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** le lancement du marché de fournitures courantes et de services de bâtiments modulaires

### **22 – CONVENTION AVEC LE SIVU DES ALBERES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME CFM 2022 – PISTE AL22 sur la commune du Boulou**

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

La présente convention concerne le programme Conservatoire Forêt Méditerranée (CFM) 2022 pour l'aménagement d'une bande débroussaillée sur une piste DFCI et la sécurisation juridique de cette piste, la diffusion de l'avis d'appel public à la concurrence dans la presse et la maîtrise d'œuvre.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention avec le SIVU des Albères pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme CFM 2022

### **23 – CONVENTION DE PARTENARIAT FESTIVAL LATINO AL VOLO**

#### **Intervention de Madame Caroline ROCAS**

La ville du Boulou est classée station touristique. Dans ce cadre, elle développe une politique dynamique d'animation tant avec les opérateurs économiques que le mouvement associatif afin de contribuer à l'attractivité économique, sociale et culturelle, au bénéfice de la fréquentation touristique de la station.

Dans une réflexion de renouvellement de son offre d'animation et de cibler une « clientèle plus jeune et davantage active, la commune souhaite s'ouvrir à un festival de musique autour des danses latines (salsa, kizomba, bachata, etc...) actuellement tendance au regard des nombreux événements qui se déroulent en région Occitanie et en Catalogne sur ce thème (Lloret de mar, Vic, ...)

Avec l'appui de ses membres bénévoles, l'association Enjoyourkiz dispose d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus en matière de cours et d'organisation d'événements autour de ce thème. Dès lors, l'association a proposé d'organiser et d'expérimenter un festival de 3 jours dans la commune du Boulou en s'appuyant sur un partenariat communal qui est l'objet de la présente convention.

La présente convention est signée pour la durée de l'intervention des services dans l'organisation de la manifestation, à compter de sa signature.

Le festival se déroulera du vendredi 20 au dimanche 22 septembre 2024.

Le montage débute au plus tard le jeudi 19 septembre 2024, le démontage prend fin au plus tard le lundi 23 septembre inclus.

Le festival table sur 200 festivaliers pour équilibrer l'opération. La commune s'engage à l'accompagner au titre des moyens logistiques correspondant à une subvention en nature et s'engage à verser une subvention financière plafonnée à 3 000 €, uniquement si l'opération devait présenter un bilan déficitaire lié à un nombre de festivaliers inférieur aux prévisions.

Cette première édition fera l'objet d'une évaluation. Sauf dénonciation des parties à l'issue du bilan, la présente convention est valable pour une seconde édition en 2025.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je me félicite de cette nouveauté.

Est-ce que cela se fait à l'extérieur ?

Est-ce que tout aura lieu au Casino ?

Est-ce que le Casino participe financièrement à ce festival ?

#### **Intervention de Madame Caroline ROCAS**

Ce festival aura lieu à la place rose en centre-ville. Des cours se feront à l'ancienne cantine de l'école primaire et les soirées se feront au Casino.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous avez dit à l'école primaire ?

Cela veut dire que c'est gratuit, c'est ça ?

#### **Intervention de Madame Caroline ROCAS**

Les cours et les soirées seront payants.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela veut dire que l'organisme se payera sur les festivaliers et il n'y a pas de participation financière du Casino ?

#### **Intervention de Madame Caroline ROCAS**

L'association Enjoyourkiz va tout gérer, à savoir :

- la billetterie, les pass, les ventes, la publicité.

On va les accompagner par rapport au matériel.

Ils sont partis sur une convention de 200 festivaliers. S'il ne dépasse pas les 200 festivaliers, c'est le Casino qui participera.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sur la convention, il est noté que c'est la commune et pas le Casino.

C'est la participation qui est prévue sur la DSP, je m'en doutais.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

Pour information la valorisation de partenariat figure dans l'annexe financière ci-après

Je ne l'ai pas trouvée

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)**

Effectivement, elle ne paraît pas encore car elle est en train d'être calculée afin de savoir comment on valorise tout ce qui va être le volet « personnel, police municipale, etc... ». C'est ce qui sera affiné pour l'indiquer.

Par contre, vous avez raison sur le fait que c'est une opération qui est prise en charge en partie par le Casino dans le cadre des accords sur la politique des animations liée à la DSP qui permettra de financer en partie ce festival et de lancer le « festi Rock » et je laisse à Monsieur FAUCON le soin d'en dire davantage.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

Félicitations pour cette initiative.

Mais une fois de plus, vous nous demandez de voter quelque chose avec des éléments que l'on n'a pas.

#### **Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)**

Juste d'un point de vue technique, Madame RICCIARDI, vous avez l'ensemble des éléments dans le rapport de présentation sur les fondements de la manifestation et la manière dont elle est organisée. Effectivement, ce qu'il manque aujourd'hui c'est la valorisation de ce que mettra la commune en termes de moyens humains et logistiques.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

On est bien d'accord. Ce n'est pas non plus le montant concerné qui va être mis en cause. Mais c'est le processus que vous utilisez. Vous mettez « la charrue avant les bœufs ». Nous sommes d'accord sur ce festival qui est, je le redis, une excellente initiative. Mais, comme d'habitude, il manque un élément, fusse un euro mais il manque cet élément.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous avons pris note de l'euro qu'il manquait  
Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE la convention de partenariat festival Latino al Volo

#### **24 – REPONSE A LA DEMANDE D'ABANDON DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE « CLARICIA »**

##### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est la DPMEC qui était lancée et qu'ils veulent lever pour faire quelque chose d'unique que l'on revoit sur la disposition 26

#### **25 – REPONSE A LA DEMANDE D'ABANDON DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE « PRADELLS »**

##### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour la même raison

#### **26 – REPONSE A LA DEMANDE DE PRESCRIRE UNE NOUVELLE ET UNIQUE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE « SITE PRADELLS »**

##### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a un changement de projet. Nous avons discuté en commission, avec notre avocat Maître RENAUDIN qui avait ouvert la discussion pour justifier que ce n'était pas forcément la meilleure solution de remettre une déclaration de projet unique. Sachant que l'on repart de zéro pour refaire ces déclarations de projets et cela prendra plus de temps de refaire une DPMEC avec plus de détails et d'analyses un peu plus sévères de la part de la DDTM. Alors que si on fait un projet sur la révision du PLU avec une analyse un peu fine du plan d'aménagement du développement durable, cela permettait de compléter un peu l'organisation et l'aménagement dans un cadre plus facilement négociable.

##### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Effectivement, vous avez rappelé l'objet de la délibération. J'ai assisté à une commission urbanisme et une autre réunion que je ne qualifierais pas de commission urbanisme, car il y avait l'élu de la majorité qui n'est pas membre de ladite commission urbanisme, mais cela ne change rien.

Vous avez beaucoup parlé de l'avis de l'Etat, de l'avis de la DDTM, de l'avis de l'ADIL. Quand je suis arrivé en commission, je n'avais aucun document de travail par rapport à cela.

Donc, j'ai fait quelques petites recherches sur internet l'avis sur la mise en compatibilité du PLU du Boulou par déclarations de projets du pôle de vie séniors.

J'ai lu le document et je me suis rendu compte que vous avez transmis l'avis le 07 juillet 2023 avec un retour au mois d'octobre 2023.

Vous sollicitez l'avis de la DREAL en 2023, alors qu'à ma connaissance le projet Claricia a été proposé à la commune en 2020. Il me semble que tous les documents préparatoires, la mise en compatibilité du PLU pour le projet, avaient été abordés et mis en place. Le cabinet Urban Project avait également été désigné.

Pourquoi vous sollicitez l'avis de l'État au mois de juillet 2023 à une période où s'impose à la commune l'ensemble des lois sur l'environnement, la loi ZAN Climat Résilience, alors que le projet avait été présenté ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

On avait un dossier qui était incomplet et rejeté par le règlement d'urbanisme traité à Céret.

Par rapport aux dispositions que vous évoquez, à la demande de la famille Vaills et des consorts, nous avons eu un entretien avec la Préfecture qui s'est décalé en Sous-Préfecture. Trois personnalités de la DDTM étaient présentes à ladite réunion avec un représentant de la DREAL ;

Tout cela montrait qu'il y avait des dispositions un peu mitigées entre la DREAL qui travaille avec la famille Vaills depuis des années et la DDTM qui était en train de moduler et de revoir son avis par rapport à des discussions qui ont eu lieu dans cette même salle en présence de Monsieur le Sous-Préfet et qui ont montré à quel point ce n'était pas évident avec les agents de la DDTM.

Dans le cadre des nouvelles lois « Climat et Résilience » qui sont sorties l'année dernière, il était hors de question de prévoir que ces espaces industriels étaient des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF).

Me donner cela comme validation, j'avoue que j'ai fait des bonds.

Quand je vois ce que l'on fait comme type d'activités sur l'espace Vaills, Il est évident que l'on ne peut pas prendre en compte, sauf que la DDTM l'a pris comme tel avec un air très directif. Il a fallu que l'on discute et même Monsieur le Sous-Préfet s'était révolté contre cette prise de décision, car il soutenait la création de cette résidence Claricia. Je parle de novembre/décembre 2023.

En janvier 2024, il y a la demande de regrouper les deux déclarations préalables pour faire quelque chose en faisant une révision complète du plan d'aménagement du lotissement avec Claricia

Tout cela a été montré, validé, repris et proposé à la DDTM. Ils se sont opposés à ce genre de projet tel que présenté. Nous sommes en pleine re discussion sur cette amélioration, et c'est pour cela que Maître RENAUDIN est venu nous assister pour trouver la meilleure disposition pour essayer d'obtenir quelque chose de viable par rapport à un aménagement urbain qui soit adapté à cette activité complémentaire et utile.

Il y a le côté utilité publique qu'il faut démontrer avec ce projet-là.

Pour la partie « lotissement », on est obligé de le morceler en plusieurs fois, car nous dépendons du SCOT avec un nombre de logements qui est réduit jusqu'en 2028, et qu'il faudra peut-être étendre par la suite après 2028 avec des dispositions d'urbanisme qui sont très complexes et d'une analyse très différentielle en fonction des personnalités et des techniciens.

Il y a encore des choses qui sont mal conçues, mal comprises et avec des difficultés de vérification.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'aimerais que l'on continue un peu sur le thème.

Le bilan qui a été fait par Monsieur GRAU est intéressant, d'autant plus qu'à l'époque j'étais l'interlocuteur, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, et donc je vais confirmer les éléments.

Je vais être plus direct. Vous dégrossissez le dossier qui est complexe, je le conçois.

Il y a un élément qui me gêne depuis le début et je l'avais dit la dernière fois en conseil municipal, c'est qu'en 2020 quand on a reçu la famille Vaills avec l'équipe précédente, on avait retenu le cabinet Urban Project.

La mise en compatibilité, le projet de réflexion était lancé.

Je rappelle qu'à l'époque et j'insiste là-dessus, le projet ne concernait que la résidence séniors, et c'est ce que j'avais appuyé. A aucun moment, il n'était question d'un lotissement complémentaire et encore moins intégré à l'opération.

Au 1<sup>er</sup> octobre, on reçoit l'avis de la DREAL qui est un avis conditionné et qui ne disait pas « non, vous ne pouvez pas faire la résidence séniors ». Il disait « vous pouvez la faire à condition de respecter un certain nombre d'éléments contradictoires »

Que s'est-il passé entre 2020 et 2023 ?

J'ai l'impression que vous n'avez pas soutenu ce dossier et les éléments factuels me laissent penser que c'est le cas.

Comment vous justifiez, et peut-être que vous n'avez pas à le faire, qu'entre 2020 et 2023 on a porté le projet auprès de l'État, auprès de la communauté de communes ? C'est le premier élément qui me gêne.

Le deuxième élément, c'est que ce projet de résidence seniors avait une force et une faiblesse en 2020. Sa force était une opération qui pouvait apporter indépendamment une assise financière. Et sa faiblesse justement était cette assise financière.

On a des dossiers de maîtrise d'œuvre et on se rend compte que les coûts des matériaux de construction ont augmenté de façon conséquente.

Cela veut dire que pour moi ce projet tel que je le vois aujourd'hui seul, il n'est plus viable économiquement. Il était viable en 2020 mais il ne l'est plus en 2024.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez totalement raison quant à l'augmentation des matériaux.

J'avais entendu dire que les participants au financement, il y avait des parties vendues à des propriétaires, avaient validé l'effet d'inflation justement.

Je pense que la partie lotissement est venue après sur l'étendue de la surface que cela représente, car Claricia c'est 3/4 hectares, sur l'ensemble de la zone gravière c'est beaucoup plus que ça.

Pour être clair, et nous en avons discuté lors de ces commissions, on avait besoin d'avoir un retour de la DDTM car si c'est des ENAF, on ne peut pas faire le projet et on ne peut plus rien construire sur Le Boulou.

On a une réduction de plus de 50% sur tout ce que l'on a bâti depuis 2011 à 2021. Ce sont les règles d'urbanisme qui tombent maintenant.

Si jamais ils font l'ensemble de leur projet, on ne fait plus rien au Boulou. Il y a quand même quelque chose de contradictoire

Nous ne sommes pas contre le projet pour peu que l'on ne prenne pas ces espaces-là comme des ENAF.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'entends très bien et nous sommes totalement d'accord sur ce point, sauf que ce ne sont pas du tout mes propos. Sauf erreur de ma part, la loi Climat et Résilience est d'août 2021 avec une application effective deuxième semestre 2022.

Je ne cherche pas coupable, un responsable. On sait que ce projet résidence seniors ne peut pas exister seul aujourd'hui. Mais ce que je constate c'est que l'on a attendu le moment le moins favorable. On a déposé une demande à la DREAL au mois de juillet 2023 et une fois que les conditions étaient drastiques, et une fois que l'on a commencé à entendre parler ENAF, etc...

Je pense et je l'ai toujours dit que nous avons laissé passer « le coche » sur ce dossier. Et la mauvaise raison pour laquelle on a laissé passer ce dossier ce n'est pas qu'il ne vous intéressait pas, c'est que vous avez été focalisé sur un autre dossier, à tort, qui s'appelle Le Distriport.

Cela faisait deux entrées de ville et beaucoup pour un seul homme en l'absence de supports techniques.

Je suis convaincu, Monsieur le Maire, que d'avoir regardé l'entrée du Boulou de l'Autoport, on a perdu énormément de temps et on a laissé passer quelque chose. C'est mon ressenti.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'aimerais prendre la parole car on entend que vous Monsieur FRANCES.

Par rapport au ressenti que vous avez et qui me met en cause directement, vous savez que dans le service urbanisme de l'époque, on avait lancé la révision du PLU en 2020/2021 avec le bureau d'études Urban Project, avec la consultation, avec le conseil municipal pour cette révision du PLU.

La révision du PLU est passé avec une première déclaration préalable pour Claricia déjà en 2022.

Et en 2022, il y a déjà un premier permis de Claricia qui est de faire avancer l'ensemble et qui a été rejeté, je le rappelle, par manque de documents, d'éléments probants, etc... Donc, cela ne pouvait pas se faire.

Lorsque l'on attend les documents supplémentaires, les mois et les années passent.

Et ne me mettez pas « sur le dos » autre chose, car j'ai soutenu ce projet avec l'appui de l'ancien Sous-Préfet.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je ne vous mets rien « sur le dos », c'est le ressenti que j'ai et vous ne pouvez pas me l'enlever.

#### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Il faut penser au fait d'accélérer un peu le processus car c'est quand même un projet important.

Ne peut-on pas demander à l'opérateur de venir nous faire une présentation complète et un peu plus détaillé que ce qu'il a fait jusqu'à présent concernant Claricia et Les Pradells ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Lors d'une prochaine commission, on peut l'envisager.

#### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Quand je dis cela, je pense à fin juin, début juillet ou septembre pour aller vite et rester conforme à ce qui a été discuté sur le planning.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'entends totalement ce que vous dites, sauf qu'il y a eu des évolutions d'aménagement, y compris sur la partie lotissement, sur la partie Claricia car le bâtiment a bougé pour ne pas être en zone environnementale un peu complexe. Je comprends qu'il faut pousser.

On regardera tout cela en commission d'abord et ensuite en conseil municipal bien entendu.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je n'ai pas assisté aux commissions. Il y a un élément de langage qui me gêne. Je ne sais pas comment le projet a été accueilli par la Sous-Préfecture. Ce qui m'a toujours dérangé dans ce dossier-là, quand vous me dites que vous portez ce projet depuis 2020, il y a une incohérence criante entre votre adhésion aux « petites villes de demain avec le Bourg-Centre » et le développement de zones à urbaniser. Cela me paraît totalement incompatible.

Est-ce que les services de l'État ont affiché cette incompatibilité, en tout cas cette différence de vue sur vos positions, ou cela n'a jamais été un débat ?

On ne peut pas adhérer à Bourg-Centre et s'engager pour développer de l'urbain urbanisé, c'est-à-dire ajouter des niveaux et prévoir un aménagement d'une zone de 22 hectares.

Donc, une fois pour toutes, quelle est votre position ?

Si je vous ai mis en cause au niveau de ce projet, c'est aussi la raison. Je n'arrive pas à comprendre quelle est votre politique. Est-ce que c'est urbaniser des zones ENAF ou pas, ou est-ce que c'est de retaper le centre-ville ancien ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je rappelle que dans la révision du PLU il est clairement établi que l'on applique toujours la loi SRU qui est la réhabilitation du vieux bâti et des logements vacants. C'est pour cela qu'il y a des appels à projets pour relancer la procédure.

Quand je lis la loi Climat et Résilience, on parle d'espaces urbanisés et d'ENAF sur les étalements autour. Mais on ne peut pas parler d'ENAF sur n'importe quoi, me semble-t-il.

C'est pour cela qu'à moment donné, c'est ce jugement qui sera pris avec le préfet, avec le Ministre et on verra comment on procède.

Actuellement, il y a une incertitude sur ....

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je pense qu'il y aura de la jurisprudence car les définitions sont tellement larges

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce que je ne veux pas dans un premier temps, c'est valider un projet pour me le faire reprendre après sur la tête avec un tribunal qui va me tomber dessus.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je l'entends et ce que Monsieur GRAU m'a très bien expliqué en sortant de commission, c'est qu'il y a une décision qui s'impose à nous en tant que commune du Boulou, c'est cette intégration dans la révision du PLU.

Il est hors de question que je m'oppose à ce principe dans la mesure où nos conseils, nos avocats et autres nous y poussent.

Si on intègre cela dans une révision du PLU avec une zone à urbaniser de 22 hectares, et c'est ce que l'on va faire, notre PLU va être retoqué. Il ne sera jamais validé et sans validation de notre PLU, nous aurons quoi comme option ?

Il y aura deux options. Soit on corrige les éléments du PLU qui sont retoqués, et cela veut dire qu'on les enlève et on fait marche arrière, soit on arrive à convaincre l'État, alors que la loi Climat et Résilience s'appliquera en totalité avec un certain nombre de définitions plus strictes des ENAF.

Notre intérêt à nous, c'est d'avoir un PLU validé en 2025, car on sait qu'en 2027 on aura obligation d'avoir un PLU en conformité avec la loi Climat et Résilience.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je comprends totalement la réaction. Mais la révision du PLU vous permettra d'harmoniser les prises de décisions, et avoir une vision plus claire.

Si on passe en DPMEC, ça va sortir au-dessus et ça va tomber. Il faut le travailler.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Totalement d'accord. La DPMEC totale c'est aller dans un mur. Mais je ne suis pas convaincu que la révision du PLU en 2024 sur une intégration en 2025, avec une obligation légale d'intégrer tous ces critères au 1<sup>er</sup> janvier 2026 soit une bonne solution.

J'ai l'impression que nous n'avons pas le choix. Mais je n'ai pas l'impression que ce soit la bonne solution pour aider l'opérateur privé.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ce n'était pas l'avis de Maître RENAUDIN ;

On a fait cela en toute conscience pour essayer d'avancer et si j'en suis là c'est justement pour faire valider d'une manière commune entre tous et dans un intérêt collectif pour la commune également.

Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons procéder au vote pour les 3 points 24, 25 et 26

#### **Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE**

- la réponse à la demande d'abandon de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité « Claricia »
- la réponse à la demande d'abandon de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité « Pradells »
- la réponse à la demande de prescrire une nouvelle et unique déclaration de projet emportant mise en compatibilité « Site Pradells »

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Tout cela sera transmis via notre avocat pour la suite et au cabinet Urban Project pour avoir quelque chose de précis.

#### **27 – DENOMINATION DE VOIE – RUE DU LIEGE**

##### **Intervention de Monsieur François COMES**

L'aménagement de la parcelle anciennement cadastrée section AE n°18 situé en bout de la carrer d'en Cavallès, entre l'entreprise BEURTON PISCINE et le groupe RUIZ transports & logistique, a donné lieu à la création de 8 lots à usage commercial, axés autour d'une nouvelle voie. D'autres constructions nouvelles ont été autorisées et devraient être prochainement réalisées.

L'adressage, constitué généralement par un numéro et un nom de voie, est indispensable pour identifier un immeuble. Il permet de faciliter la fourniture de services publics tels que les secours et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons.

On vous propose « rue du Liège »

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Est-ce que le panneau sera bilingue ?

**Intervention de Monsieur François COMES**

Probablement, oui car sur toutes les signalisations, c'est déjà du bilingue.  
Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la dénomination de voie – rue du Liège

**28 – DECISION DE REFUS D'ACQUISITION SUITE A EXERCICE D'UN DROIT DE DELAISSEMENT – PARCELLE AC 65**

**Intervention de Monsieur François COMES**

Cela concerne l'extrémité de l'avenue Grégory. On enlève toutes les possibilités de le faire et on rend leur terrain  
Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION** la décision de refus d'acquisition suite à  
exercice d'un droit de délaissement – parcelle AC 65

**29 – DECISION DE REFUS D'ACQUISITION SUITE A EXERCICE D'UN DROIT DE DELAISSEMENT – PARCELLE AC 68**

**Intervention de Monsieur François COMES**

Même disposition. On enlève toutes les possibilités de le faire et on rend leur terrain.  
Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION** la décision de refus d'acquisition suite à  
exercice d'un droit de délaissement – parcelle AC 68

**30 – ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION AK 60**

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'est une petite parcelle se situe en agglomération, en contrebas de l'emprise foncière du futur collège, au bord de la Valmanya. Cette acquisition vise à maîtriser le foncier autour du collège en prévision d'éventuels aménagements (cheminement doux...) ainsi que pour faciliter l'entretien des parcelles par une intervention directe des services techniques.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK 60

Nous avons terminé l'ordre du jour.

Avez-vous des questions particulières sur les décisions ?

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

Faites attention en sortant, il n'y a plus d'éclairage.

**Intervention de Monsieur François COMES**

C'est très bien pour les insectes et les oiseaux, je vous remercie.

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20

La secrétaire de séance,

Stéphanie PUIGBERT



Le Maire,

François COMES

